NOUVELLES DE DANSE

DOSSIER
DROITS CULTURELS
DES PRINCIPES ET DES PRATIQUES

PRINTEMPS 23 - N° 86

Trimestriel d'information et de réflexion sur la danse
- Édité par Contredanse

SOMMAIRE

P. 03 BRÈVES

P. 04 JEUNE PUBLIC

Isadora Duncan,
la danseuse aux pieds nus
Par Alexia Psarolis

P. 06 DOSSIER

DROITS CULTURELS :
DES PRINCIPES ET DES PRATIQUES

P. 07 Les droits culturels en textes
et en contextes
Par Isabelle Meurrens

P. 10 Tarif libre : un modèle pérenne ?
Par Nicolas Bras

P. 12 Lutter contre la
précarité culturelle
Entretien avec Laurence Adam
Par Nicolas Bras

P. 13 Cap vers le changement
Par Florent Delval

P. 14 PAYSAGE

La danse est une fête
Entretien avec Jérémy Lépine
Par Florent Delval

P. 18 AGENDA

ÉDITO

Danses en fête ! Dag van de Dans. Dance, baile, dança, χορὸς... Quelle que soit la langue ou la dénomination, on l'aura compris, c'est sous le signe du mouvement que le printemps va se dérouler : expositions ou projections, cours d'afro-house ou bals folk, spectacles ou ateliers participatifs, pour bébés, néophytes ou initiés... Quelles que soient les formes ou les thèmes, le corps dansant sera à la fête, pour tous les goûts et pour tout le monde. Le saviez-vous ? Ce « droit de chacun à participer à la vie culturelle » est inscrit dans l'article 27 de la Déclaration universelle des droits humains. La question des droits culturels, au cœur de ce numéro, recouvre bien plus qu'une notion abstraite. Afin de les mettre en œuvre, les centres culturels ont, entre autres, pour mission de faciliter l'accès à la culture, en réduisant les obstacles physiques, géographiques ou financiers. L'instauration d'un prix d'entrée dit libre ou solidaire, de plus en plus pratiqué, en constitue un exemple.

Un printemps, donc, sous les auspices de la joie et du plaisir. C'est le précieux héritage laissé par la danseuse Isadora Duncan, au corps nu, drapé de voiles, virevoltant libre et sans entrave. Une vie de passion dont la chorégraphe Maria Clara Villa Lobos s'est emparée pour la transposer à la scène. Danser, geste si futile face aux corps rompus par une vie de labeur toujours plus étirée. Danser. Face aux discours fallacieux de décideurs corrompus. Danser. Face aux procès des attentats, de Paris à Bruxelles, face à leurs victimes, condamnées au mutisme éternel. Danser, geste futile ? Retrouver, malgré tout, du plaisir et de la joie. Sensations tapies dans les replis de la chair, si puissantes qu'elles en deviennent subversives.

PAR ALEXIA PSAROLIS

RÉDACTRICE EN CHEF Alexia Psarolis RÉDACTION Rosita Boisseau, Nicolas Bras, Florent Delval, Claire Destrée, Anne Golaz, Isabelle Meurrens, Alexia Psarolis COMITÉ DE RÉDACTION Contredanse
PUBLICITÉ Nicolas Bras DIFFUSION ET ABONNEMENTS Contredanse MAQUETTE SIGN MISE EN PAGES Nicolas Bras
CORRECTION Ana María Primo IMPRESSION Imprimerie IPM
ÉDITEUR RESPONSABLE Isabelle Meurrens / Contredanse - 46, rue de Flandre - 1000 Bruxelles

Tirage : 11 000 exemplaires

COUVERTURE *BALEC* - Chloé Beillevaire & Sabina Scarlat © FW-B - Jean Poucet

NOUVELLES DE DANSE
est publié par **CONTREDANSE** avec le soutien des institutions suivantes :
La Fédération Wallonie-Bruxelles (Service de la Danse), la COCOF et la Ville de Bruxelles (Échevinat de la Culture)

BRÈVES

Simone Forti, un Lion d'or à Venise

Comment transformer un tuyau en métal droit sorti d'une quincaillerie en trompe d'éléphant mutant ou de cor qui se la pète ? L'as de la robinetterie magique s'appelle Simone Forti. Sur la photo envoyée par le service de presse de la Biennale de la danse de Venise, la danseuse et chorégraphe, figure de la post-moderne danse américaine, dont la trajectoire vient d'être récompensée d'un Lion d'or, s'amuse et fait illico jaillir des associations d'idées aussi bizarres que cocasses.

Excellente nouvelle donc que l'aventurière Simone Forti, trop peu connue du grand public, soit enfin consacrée. Comme le chorégraphe Wayne McGregor, directeur artistique du département danse de la manifestation italienne, le souligne : « Simone Forti a compilé un travail et une œuvre – performance, dessin, film, vidéo, photographie, installation et textes – qui balaie une gamme incroyable et singulière dans sa vision. » De fait, rares sont les artistes qui utilisent avec autant de justesse et de dextérité un nombre aussi fou de pinceaux. « Simone a évolué librement et tranquillement d'un monde créatif à l'autre, mixant sauvagement les disciplines et ce faisant, elle a promu la suprématie du corps ou plutôt de la pensée par le corps comme une force d'expérimentation, de jeu et de réinvention. »

Passée par la compagnie de la pionnière Anna Halprin (1920-2021), dont la conception de l'improvisation et des « tasks » (tâches) a influencé sa démarche, Simone Forti est née en 1935 en Italie et s'est installée 24 ans plus tard à Los Angeles (États-Unis). Elle entrelace tous ses apprentissages dans sa quête d'un geste libre tendu par une audace joueuse. Elle étudie les arts plastiques ainsi que la sociologie et la psychologie. Très vite, en 1960, elle crée ses premières performances, *See-Saw*, scénario d'équilibre faussement burlesque sur une balançoire en bois, et *Rollers*, balade dans des bacs en bois montés sur roulettes. Un an plus tard, elle conçoit *Huddle*, véritable échafaudage en direct de corps qui se hissent les uns sur les autres, qu'elle présente toujours dans différents endroits dont, en 2022, à la Neue Nationalgalerie de Berlin. Le geste utile est ici majoré par sa portée collective. Une pensée expérimentale qu'elle muscle auprès des figures que sont Trisha Brown, Lucinda Childs, Yvonne Rainer et Steve Paxton. Mais également avec les artistes du happening Robert Whitman, Jim Dine ou encore Allan Kaprow.

Passionnée par le monde des animaux et des plantes, celle qui se définit comme un « movement artist » fonde sa compagnie en 1986 et la pilote pendant cinq ans. Elle propose des « land portraits », sorte de descriptions de paysages, ainsi que des solos incarnant et commentant les nouvelles du monde. « Pour moi, la danse a toujours été une façon d'explorer la nature. Je puise ma matière dans les formes de la nature. Bien plus que cela, je m'identifie avec ce que je vois, je revêts sa qualité, sa nature, ou son esprit. C'est un processus animiste », déclarait en 2000, dans *Manuel en mouvement* (éditions Contredanse), celle qui adorait observer son jardin.

Au fil de ses pérégrinations et expérimentations, elle met au point une écriture dansée narrative qui mêle le geste à la parole et qu'elle baptise « Logomotion ». Elle propose sous le même titre générique des stages dans le monde entier. Simone Forti a participé à la Biennale d'art de Venise en 1980 et à celle de la danse en 2018 avec un film de ses performances jouées au studio de Yoko Ono, à New York, en 1961, intitulé *An Evening of Dance Constructions*. Et la voilà couronnée d'un Lion d'or. •

Rosita Boisseau

Demandes en augmentation

600 ! C'est le nombre de dossiers déposés auprès de l'administration générale de la Culture pour bénéficier d'un financement. Les structures des arts de la scène ou du secteur dit pluridisciplinaire verront leur contrat – nouveau ou prolongé – débuter au 1er janvier 2024. Un soutien structurel du gouvernement plus que nécessaire en ces temps de crises. Il y a cinq ans, 391 dossiers avaient été remis. Cette augmentation devra tenir compte de l'enveloppe dévolue (110 millions, enveloppe minimale globale).

Captation du spectacle vivant

La dernière étude du réseau **European Theatre Convention** (ETC) vient de paraître, à laquelle a contribué le Théâtre de Liège en tant que chef de file du projet européen Prospero-Extended Theatre. Rédigée par deux experts en droit d'auteur et droit de l'art, Maxime De Brogniez et Antoine Vandenbulke, cette publication identifie les différents problèmes juridiques liés aux captations ainsi qu'à leur diffusion en ligne, tout en proposant des conseils pratiques. À télécharger sur https://www.europeantheatre.eu.

Partage de pratiques

openoffice, ouvert aux artistes et aux travailleurs culturels, propose des rendez-vous mensuels gratuits pour échanger de façon informelle (en anglais). Un projet de collaboration entre Arts Management Agency (AMA), Caravan Production, Entropie Production, Hiros, workspacebrussels et Z00/Thomas Hauert. Prochaines rencontres : le 3 avril : Space for other narratives in institutions. Le 8 mai : Session for students from performing arts in Brussels et le 5 juin: Engagements Arts. Plus d'infos : openofficebxl@gmail.com

Médiation

« Éveil à la danse en milieu scolaire », c'est le programme des deux sessions de formation gratuites organisées, en avril, par **Charleroi danse**, à Bruxelles et à Charleroi, à destination des artistes, des professionnels de la danse et des intervenants en écoles maternelles et primaires. L'objectif ? Durant trois jours, il s'agira de partager, analyser les bonnes pratiques et les outils de médiation, et de mettre en place une méthodologie pour accompagner les élèves dans l'éveil chorégraphique.

Artistes associés

Farida Amadou, Loucka Fiagan, Rand Abou-Fakher et le duo Nadjim Bigou-Fathi et Soto Labor sont les nouveaux artistes associés du **Beursschouwburg**, sélectionnés sur base d'un appel à candidatures, et ce, pour une durée de deux ans et demi.•

Alexia Psarolis

JEUNE PUBLIC

La chorégraphe Maria Clara Villa Lobos s'est inspirée des mémoires d'Isadora Duncan pour livrer un « biopic dansé et raconté » de cette grande figure de la danse.

Isadora Duncan, la danseuse aux pieds nus

PAR ALEXIA PSAROLIS

Femme, mère, danseuse, Isadora Duncan a vécu sa vie avec intensité, dans la recherche constante de la liberté. Cette artiste au parcours hors norme a inspiré la chorégraphe Maria Clara Villa Lobos qui transpose à la scène l'autobiographie d'Isadora Duncan, *Ma vie*, un spectacle mêlant danse et récit.

Sa vie - Maria Clara Villa Lobos © Stephen Vincke

« Le caractère d'une enfant est tracé dès le début, dès le sein de sa mère. Avant ma naissance, ma mère était dans une grande détresse morale, et dans une situation matérielle tragique. Elle ne pouvait prendre pour toute nourriture que des huîtres glacées et du champagne. Quand on me demande quand j'ai commencé à danser, je réponds : "Dans le sein de ma mère, sans doute par suite des huîtres et du champagne, la nourriture d'Aphrodite." »[1]

C'est ainsi que débute l'autobiographie d'Isadora Duncan. Née à san Francisco en 1878, la petite fille a cinq ans quand elle rêve de fonder une école de danse. « Je crois que ce que chacun de nous est appelé à faire plus tard est déjà manifeste dès la petite enfance. Pour moi, j'étais déjà danseuse et révolutionnaire », écrit-elle dans ses mémoires. Mue par un besoin de transmettre son art de vivre et de danser, elle fonde sa première école de danse en 1905, à l'âge de 22 ans, avec un objectif artistique, social et éducatif. Et ce faisant, révolutionne la conception bourgeoise de la danse académique.

« Je passais des journées et des nuits entières dans l'atelier, à rechercher une danse qui fût, par les mouvements du corps, l'expression divine de l'esprit humain. Pendant des heures, je demeurais debout, immobile, les mains croisées entre mes seins, à la hauteur du plexus solaire. (...) Je cherchais, et je finis par découvrir le ressort central de tout mouvement, le foyer de la puissance motrice, l'unité dont naissent toutes les diversités de mouvement, le miroir de vision d'où jaillit la danse, toute créée. C'est de cette découverte que naquit la théorie sur laquelle je fondais mon école. »

Cette pionnière tracera un chemin pour les générations futures, avec pour seul credo : la liberté. Celle du corps qu'elle déleste de toute entrave, dansant nue sous des tuniques de voiles blancs ajourés. Celle de femme, menant sa vie tambour battant, refusant le mariage. Élevée dans l'esprit critique, voire de révolte contre la société bien-pensante de l'époque, guidée par sa fantaisie, elle rêvait d'une « danse différente », libre.

Comment cette danseuse du début du XXe siècle inspire-t-elle une chorégraphe contemporaine ? « Un parcours encore surprenant aujourd'hui », déclare, admirative, Maria Clara Villa Lobos. « Ce qui m'a frappée en lisant ses mémoires, c'est de réaliser à quel point cette figure est inspirante », confie la chorégraphe.

Du texte à la scène

Transposer à la scène ce récit d'une vie intense relève du défi. « Peu de portraits d'artistes sont transposés en spectacle mais plutôt plus sous forme de "biopic" ou de série. Je n'avais pas de méthodologie éprouvée, j'ai fonctionné à l'instinct, explique Maria Clara Villa Lobos. Je me suis nourrie de quelques bandes dessinées pour la jeunesse (notamment *Isadora* de Sabrina Jones, celles de Jules Stromboni et de Julie Birmant) qui m'ont aidée à comprendre ce travail de synthèse, les moments de sa vie qui ont été conservés, ce qui a été éludé... Une longue réécriture a dû s'opérer, de remaniements du passé au présent pour actualiser la langue un peu datée. Cette adaptation a nécessité de plonger dans les archives (notamment au *Isadora Duncan Archive*), photos, dessins, films... une matière très dense. »

La chorégraphe a souhaité maintenir une trame chronologique (condensée) et mettre l'accent sur les moments où la danse est présente. « Toutes les danses ne proviennent pas d'Isadora, nous en avons également créé », ajoute-t-elle. Les grands thèmes ? L'enfance, la famille, les événements importants qui ont ponctué la vie de l'artiste, les voyages, ses premiers « jobs » de danseuse... Et bien sûr, l'évocation de la mer, « sa première danse ».

« De tous les mouvements qui nous donnent plaisir et satisfaction, confesse Isadora Duncan, celui des vagues sur la mer – ses eaux formant, grâce à la force vivifiante de la brise, de longues ondulations – me semble le plus subtil. (...) Pour moi, tous les mouvements de la Nature semblent obéir à la loi du mouvement des vagues. »[2]

Couverture *Isadora* de
Julie Birmant & Clément Oubrerie

Couverture *Isadora Duncan* de
Joséphia Mougenot & Jules Stromboni

Un récit à deux voix

Sur scène, un spectacle à deux voix, une danseuse et une comédienne, symbolisant le fait qu'Isadora Duncan était très entourée de sa famille, sa « tribu », en compagnie de laquelle elle voyageait. Ces deux voix s'entremêlent pour incarner deux âges de la vie : Isadora plus âgée se souvient de sa vie, plus jeune.

Cette pièce adressée aux enfants (« à partir de 10 ans, car il y aura beaucoup de texte ») aborde des sujets tels que le féminisme, la quête de liberté, le refus du mariage, le combat pour l'égalité, la justice sociale. Des combats sur lesquels la chorégraphe ne voulait pas nécessairement revenir mais dont elle souhaitait plutôt évoquer l'aspect historique, ainsi que le rôle émancipateur de l'art, au niveau personnel comme à plus grande échelle. « Comment ces questions vont-elles résonner auprès d'un public très mixte ? », s'interroge l'artiste d'aujourd'hui.

« Je souhaite faire comprendre aux plus jeunes ce qu'était cette période de fin XIX^e siècle-début du XX^e, à quel point montrer ses jambes et danser pieds nus étaient révolutionnaires. Je m'interroge sur la réception qu'en feront les adolescents et les adolescentes d'aujourd'hui, à un âge où la nudité n'est pas une évidence. Pour moi, en tant que danseuse, l'important est de parler d'une femme artiste. » Maria Clara Villa Lobos complète : « La ténacité dont fait preuve Isadora, dès son très jeune âge, sa passion, sa conviction m'ont touchée. Moi qui doute beaucoup, cette force me fascine ! »

Pour Isadora, « exposer son corps est un geste artistique, le dissimuler revient à commettre une vulgarité. (...) La nudité est authentique, c'est de la beauté, c'est de l'art.(...) Mon corps est le temple de mon art. Je l'expose comme un lieu saint et le voue au culte de la beauté. »[2]

Nature et beauté

« La danse doit utiliser les forces de la Nature, harmonieusement et en rythme, mais sans les copier ; les mouvements du danseur, tout en s'inspirant de la nature, doivent être différents. »[2] Isadora Duncan vouait un véritable culte à la nature, « la source de tout art », selon elle. Les valeurs qu'elle portait ardemment font aujourd'hui écho dans la société. « La crise climatique, notre rapport à la nature avec laquelle nous devons développer un rapport plus symbiotique, la question environnementale... ». Maria Clara/Isadora, mêmes combats. Isadora Duncan, on le comprendra, demeure une figure on ne peut plus contemporaine.

Isadora meurt accidentellement en 1927, étranglée par son écharpe prise dans la roue de son automobile. Une vie à cent à l'heure, placée sous le signe de la passion et de la tragédie (ses enfants meurent noyés dans la Seine). Au-delà du mythe, la danse libre de l'artiste, transmise encore aujourd'hui, est « une danse qui amène du plaisir, du bien-être, et, surtout, de la joie », conclut la chorégraphe Maria Clara. Liberté. Plaisir. Joie... Des vocables bien subversifs en cette époque de conflits et d'éco-dépression. •

1 Isadora Duncan, *Ma vie*, Gallimard, 1969.
2 Isadora Duncan, *La Danse de l'avenir*. Textes choisis et traduits par Sonia Schoonejans. éditions Complexe, 2003.

Sa vie, de Maria Clara Villa Lobos, le 26/04 à La Raffinerie - Charleroi danse - à Bruxelles dans le cadre du Mini-D Festival. (voir agenda p.20)

Pour Approfondir

Quelques pistes documentaires, à consulter au Centre de Documentation sur la Danse de Contredanse

Textes de Isadora Duncan

• Isadora Duncan, *My life*, (1927), 1995, Boni and Liveright,255p. (et sa traduction française)
• Isadora Duncan, *The Art of the Dance*, Sheldon Cheney, THEATRE Arts Books,1977,147p.
• Isadora Duncan, *Isadora danse la révolution*, Anatolia/Editions du rocher,2002,149p.

Monographies

• Frederika Blair, *Isadora. Portrait of the artist as a woman*, McGraw-Hill Book Company, 1986, 470p.
• Lillian Loewenthal, *The Search for Isadora. The legend and legacy of Isadora Duncan*, Dance Horizon/ Princeton Book, 1993, 225p.
• Cynthia Splatt, Dorée Duncan, Carol Pratl (eds), *Life into art. Isadora Duncan and her world*, W.W.Norton & Co, 1993, 199p.
• Paul Magriel, Nijinsky, Pavlova, Duncan. *Three lives in dance*, Da Capo, 1977.

Isadora et les *isadorables*

• Frank Manuel Peter, *Isadora & Elisabeth Duncan in Deutschland / in Germany*, Wienand Verlag, 2000, 181p.
• *Anna Duncan: in the footsteps of Isadora*. I Isadora fotspar, Dansmuseet, 1995, 142p.

Isadora Duncan et les plasticiens

• Claire Rousier (dir), *Grandjouan dessine Duncan*, Centre National de la danse, 2005, 47 p.
• *Rodin et la danse*, Editions Hazan/Musée Rodin, 2018, 191p.
• Claire Destrée, *Rythme et plastique dans les danses d'Isadora Duncan. Etude des textes et des documents iconographiques*. Mémoire en histoire de l'art et archéologie, UCL, 1987, 260p.
• Hubert Goldschmidt, *Rodin and the danse*, in Ballet Review, 47.1-2, 2019, p.177-206.

Et quelques articles

• Kay Bardsley, *Social cause as dance, enter Isadora*, in Ballet review, 22.2, 1994, p.73-83.
• Charles Timbrell, *Isadora's pianists*, in Ballet Review 35.4, 2007, p.84-86.
• Joanne Clavel, *Penser l'écologie depuis la danse contemporaine*, in Journal de l'ADC, 77, 2019, p.27-30.
• Louise E. Wright, *Touring Russia with Isadora : Maurice Magnus's account*, in Dance Chronicle, 23.3, 2000, p.233-261.
• Ann Daly, *Isadora Duncan, dance theory*, in Dance Research Journal, 26.2, 1994, p.24-31.
• Elisabeth Schwartz, *La notion d'outrance à partir des danses d'Isadora Duncan*, in Quant à la danse, 4. 2006, p.92-93.
• Lori Bellilove, *Staying true to the spirit of Isadora*, in Dance magazine, 85.2, 2011, p.80-81.
• June Layson, *Isadora Duncan – a preliminary analysis of her work*, in Dance Research, 1.1, 1983, p.39-49.

DOSSIER

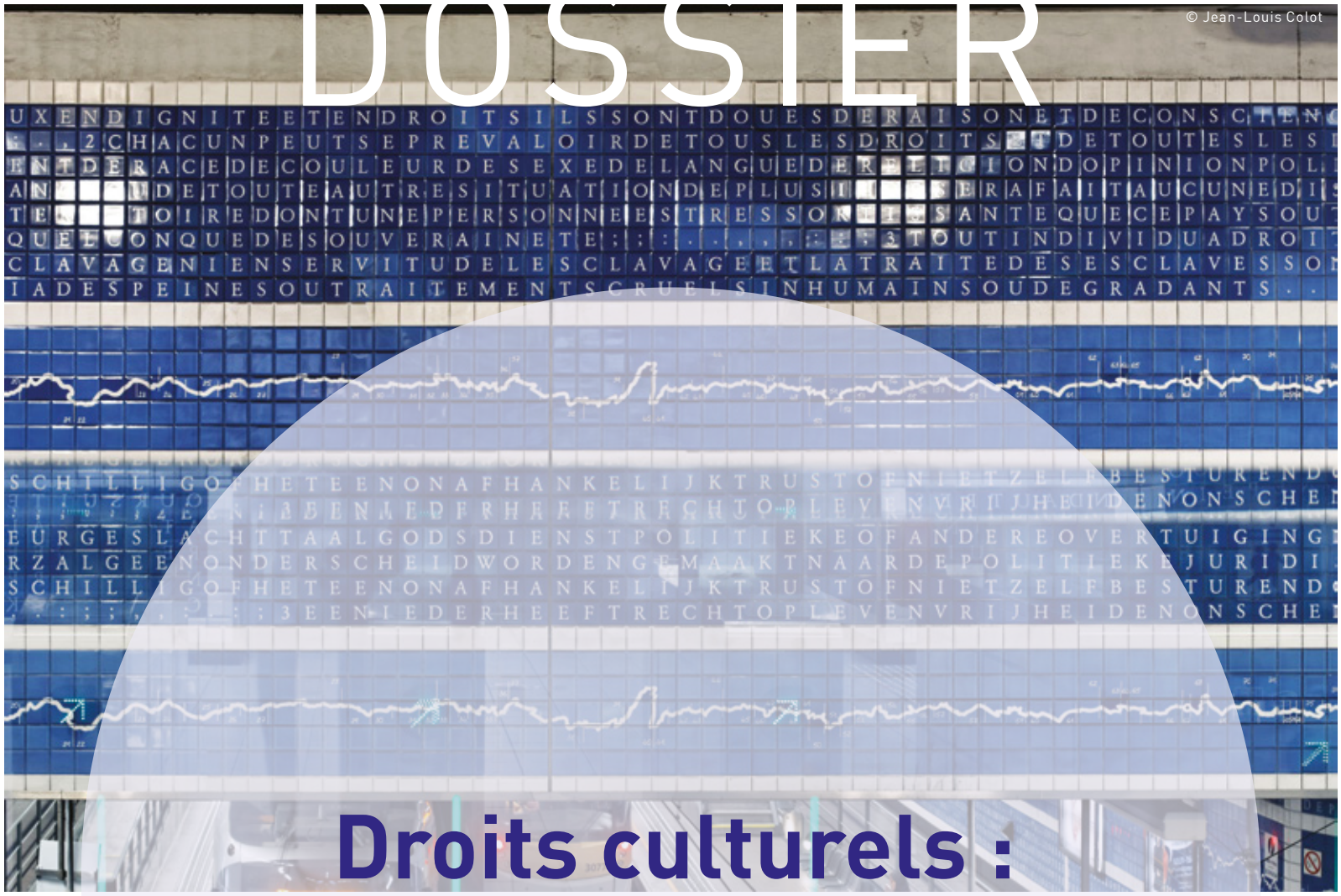

Droits culturels : des principes et des pratiques

« Tout le monde peut danser » disait la danseuse, chorégraphe et pédagogue états-unienne Anna Halprin, disparue à l'âge de 100 ans. Par cette affirmation elle soutenait que peu importe son âge, sa culture ou encore ses capacités physiques, il est possible de danser. Sacrée, sociale, artistique ou festive, la danse, permet à chacun de participer à la vie culturelle.

En juin 2020, la ministre de la Culture Bénédicte Linard initie le projet « Un futur pour la culture » et nomme à la tête de ce groupe de réflexion Céline Romainville, juriste et spécialiste des droits culturels. « Véritable boussole pour la ministre de la Culture actuelle », nous dit Thibault Galland de Culture & Démocratie, la terminologie autour des droits culturels est immanquablement rentrée dans le champ de la diffusion et de la création artistique. Un déplacement s'est opéré de l'éducation permanente vers les Centres culturels et, enfin, vers les lieux de création ou de diffusion artistique. La crise du Covid a également joué un rôle dans l'appréhension des droits culturels. L'appellation *essentiel/non-essentiel* pour parler des activités culturelles a précisément révélé leur caractère essentiel autant que la méconnaissance, au sein du secteur culturel, de l'existence des droits culturels, pourtant présents dans la Constitution belge depuis 1993.

Mais que recouvrent les droits culturels ? Que se cache-t-il derrière cette nébuleuse qui intrigue autant qu'elle effraie ? Doit-on y voir un risque de glissement de l'artistique vers le social ou, au contraire, un levier pour revendiquer l'essentialité de la création artistique ? S'agit-il d'un domaine du droit ? D'un principe moral et philosophique ? D'une vision politique ?

Plonger dans l'histoire des droits humains, parcourir les textes légaux, voir les notions à l'œuvre sera le point de départ de ce dossier pour traiter des droits culturels. À la source des textes de lois, il y a l'article 27 de la Déclaration universelle des droits humains : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle… ».

Du droit de chacun de participer à la vie culturelle découlent toute une série de droits concrets. Et de là, la responsabilité pour les pouvoirs publics de faire reculer l'ensemble des frontières symboliques, physiques, géographiques ou financières qui entravent son accès. Le prix libre et solidaire qu'ont choisi de mettre en œuvre des institutions culturelles bruxelloises fera l'objet d'un article de ce dossier. En Belgique, lorsqu'on nomme Article 27, on entend avant tout le nom d'une association qui existe depuis bientôt 25 ans ; parole est donnée à sa directrice, Laurence Adam. L'effectivité des droits culturels passe largement par le travail mené dans les Centres culturels depuis de nombreuses années. De plus en plus de tiers-lieux apparaissent, qui, dans leur fonctionnement interne comme dans leurs actions, pratiquent l'exercice des droits culturels. Cap sur LE CAP pour naviguer sur les droits culturels dans la commune d'Anderlecht.

Alors droits, philosophie ou politique ? Les trois à la fois, et plus encore, car quoi qu'il en soit, les droits culturels, c'est avant tout une histoire de pratiques, un processus plus que des résultats.

Les droits culturels, en textes et en contextes

Par Isabelle Meurrens

Aucune œuvre d'art, comme aucune forme, n'est en elle-même universelle, pour autant la danse touche à ce que nous partageons tous, un corps. Situés et universels, les droits humains le sont également.

Une brève histoire des droits humains

La Déclaration universelle des droits de l'homme, de 1948, s'inscrit dans une histoire au long cours. S'il y a déjà des prémices de droits individuels et inaliénables dans des déclarations anciennes, comme en Perse en 500 av. J.-C., lorsque Cyrus le Grand, après avoir libéré les esclaves de Babylone, proclame la liberté de chacun de choisir sa religion, c'est surtout dans l'histoire moderne que se construisent les droits humains. La « Petition of Right » du parlement anglais de 1628, qui fixe les libertés imprescriptibles des sujets devant le roi ; les 10 premiers amendements de la Déclaration d'indépendance des États-Unis de 1776, et, bien évidemment, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui a inspiré des textes similaires dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique latine tout au long du XIX^{e} siècle.

Voilà pour la brève ligne du temps de ce qu'on appelle la première génération des droits humains. Droits civils et politiques, libertés fondamentales, droits naturels, droits-libertés : derrière ces dénominations, que recouvrent-ils ? Il s'agit de droits inaliénables et universels – partagés par tous –, qui garantissent les libertés individuelles au-delà des droits en vigueur dans un État donné à un moment donné. Ces droits consacrent, d'une part, les droits de l'individu face à l'État (respect de la vie privée, de la vie familiale, de la propriété…) et, d'autre part, la participation de l'individu à la vie collective (droit de vote, libertés d'opinion, de culte…).

La Seconde Guerre mondiale va marquer un tournant dans l'histoire des droits humains, le génocide apportant la preuve de leur difficile mise en œuvre. En préambule de la déclaration adoptée par les Nations unies, en décembre 1948, cette phrase : « la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité ». Comme l'explique Laurence Burgorgue-Larsen, professeure de droit à la Sorbonne et spécialiste de la justiciabilité des droits humains : « de là est née l'idée que les États doivent mettre en œuvre les conditions de possibilités des droits civils et politiques » et que « les libertés individuelles ne sont garanties que par des moyens économiques et sociaux ». Par ailleurs, à l'issue de la guerre, la culture apparaît tout autant comme un levier d'émancipation que comme un instrument de propagande ; un ensemble de codes et de représentations au sein de communautés diverses aussi bien que l'instrument d'une revendication identitaire potentiellement mortifère. C'est dans ce contexte que naissent les premiers textes faisant explicitement référence aux droits culturels, précisément dans l'article 27 de la Déclaration des droits humains de 1948.

Si la première génération des droits humains limite les actions des États pour garantir les libertés des citoyens, la seconde impose à l'État la mise en œuvre de politiques socio-économiques en vue de rendre ces droits humains effectifs. C'est pourquoi on distingue au sein des droits humains les droits-libertés des droits-créances. Ces derniers confèrent à l'individu le droit d'exiger certaines prestations de la part de la société ou de l'État : par exemple, le droit au travail, le droit à l'instruction, le droit à l'assistance, le droit de participer à la vie culturelle…

Les droits culturels à travers les textes déclaratifs et législatifs

Si la première occurrence du terme « droits culturels » se trouve à l'article 22 de la Déclaration de 1948 – « Toute personne, en

tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. » –, c'est l'article 27 qui en donne le cadre : « 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. 2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

Le « compte tenu des ressources » ainsi que la tension perceptible entre les points 1 et 2 de l'article 27 – la circulation des savoirs et des œuvres, d'une part, et la protection des intérêts des auteurs, d'autre part – laissent entrevoir le difficile passage du déclaratif à la mise en œuvre juridique. Et c'est ainsi qu'aucune référence aux droits culturels n'est faite dans la Convention européenne des droits de l'homme (Rome, 1950), manquant ainsi l'occasion d'œuvrer à leur effectivité en les intégrant au champ d'application de la Cour européenne des droits de l'homme.

Il faudra attendre 1966, à l'ONU, pour que s'inscrive la première référence aux droits culturels dans un texte juridiquement contraignant, précisément dans l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : le droit de participer à la vie culturelle, le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications, le droit de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique et la liberté scientifique et culturelle.

© Françoise Schein

Difficile de parler des grands textes ou déclarations internationales sans évoquer la Déclaration de Fribourg (2007), fruit d'un travail de 20 ans d'universitaires mené par Patrice Meyer-Bisch, docteur en philosophie politique. Cette déclaration rassemble et explicite les droits culturels qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée, dans de nombreux textes internationaux et donne une préséance à des concepts anthropologiques comme ceux « d'identité culturelle » et de « communauté culturelle ». Ce texte n'a pas en lui-même de portée juridique mais a influencé le cadre des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En Belgique, c'est en 1993 que les droits culturels entrent dans la Constitution, à l'article 23 : « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (…) Ces droits comprennent notamment : (…) 5° le droit à l'épanouissement culturel et social ». En Belgique, état fédéral, rappelons-le, ce sont avant tout les communautés qui mènent les politiques culturelles et en donnent le cadre légistique à travers différents décrets. En Fédération Wallonie-Bruxelles, outre le secteur de l'éducation permanente, l'effectivité des droits culturels incombe au premier chef aux Centres culturels. Impossible ici d'aborder tous les textes mais notons que le décret dit « des arts de la scène », comme le décret « gouvernance », repose sur des droits culturels concrets : la liberté de création pour le premier, la participation aux politiques culturelles pour le second. À d'autres niveaux de pouvoir, le Plan culturel pour Bruxelles fait de la mise en œuvre des droits culturels une priorité absolue. L'essor récent des droits culturels dans les textes de lois ne va pas nécessairement de pair avec une compréhension de ceux-ci en dehors des cercles académiques et politiques, la confusion sur certains termes ne facilitant pas leur appréhension.

La culture à l'œuvre

Le premier enjeu de clarification va se porter sur le terme même de culture, qui revêt de multiples sens. Si depuis les premières déclarations des droits humains il a signifié notre arrachement à la nature et à l'environnement, ce qui nous a permis de bâtir des civilisations, on comprend assez vite que cet « arrachement à la nature » est

indissociable d'une histoire de domination de l'homme occidental sur l'environnement et les autres cultures. La mutation anthropologique profonde qui semble s'opérer depuis quelques années pour sortir de cet écueil de l'humain bâtisseur qui domine son environnement pose de multiples questions. Les droits humains et, en particulier, les droits civiques sont depuis plusieurs décennies un instrument puissant pour sortir de cet écueil. Quant aux droits sociaux, économiques et culturels, leur charge transformatrice est limitée par manque de clarification.

Dans *Neuf essentiels pour comprendre les droits culturels*, Céline Romainville, professeure de droit constitutionnel et droits humains à l'UCL, classifie les différentes acceptions du mot culture qui ont façonné l'écriture des droits culturels. La culture dans son acception première et générale est ce qui fait notre humanité commune (la Culture vs la Nature) (I). Dans son sens anthropologique (II), la culture se définit comme ce qui fait « l'identité d'un groupe », un ensemble d'attributs qui unit les membres d'un groupe et les distingue d'autres groupes, influence leur vision du monde et structure leur vie individuelle ou collective. Une troisième signification, plus symbolique celle-là, part également d'un contexte socio-historique particulier mais se rapporte à l'ensemble des ressources des savoirs ou des symboles qui construisent nos représentations du monde, de l'éthique, du soi… (III). Et enfin, fait remarquer Céline Romainville, « la culture peut être appréhendée comme le développement des activités créatrices des hommes ». Envisagée dans ce quatrième sens, la culture est à la fois « patrimoine/traditions » et « création/pratiques » (IV).

Selon qu'on se réfère à la culture dans sa dimension anthropologique ou patrimoniale et artistique, la portée des droits culturels sera toute différente. Lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles qui a eu lieu à Mexico en 1982, l'UNESCO propose la définition de la culture suivante : « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

Si cette définition de l'UNESCO qui se rapproche de la définition anthropologique semble séduisante par son caractère englobant et inclusif, elle présente un défaut majeur puisqu'elle elle minimise inévitablement la dimension artistique de la culture. Ce faisant, elle réduit potentiellement le périmètre des droits culturels autant que leurs capacités à intégrer des textes de lois contraignants.

Les droits culturels, concrètement

Le principe général est le droit de participer à la vie culturelle, mais comment se traduit-il en droits concrets ? Céline Romainville relève six droits concrets induits par le droit de participer à la vie culturelle :
1. la liberté artistique ou le droit de créer et de diffuser sans entrave ses créations ;
2. le droit au maintien, au développement et à la promotion des cultures et des patrimoines ;
3. le droit d'accéder à la culture : recevoir les moyens de dépasser les obstacles (physiques, financiers, géographiques) à un tel accès mais aussi d'accéder aux clés et références culturelles permettant de renverser les obstacles symboliques, éducatifs, linguistiques… ;
4. le droit de prendre part activement à la diversité des vies culturelles, de recevoir les moyens concrets de s'exprimer sous une forme artistique et créative, et d'accéder aux clés et références culturelles permettant de s'exprimer de manière critique et créative, de développer son potentiel, son imaginaire ;
5. le droit au libre choix dans la participation à la vie culturelle ;
6. le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques culturelles.

Le fil rouge qui se dessine à travers ces six attributs dévoile la sédimentation dans l'histoire des droits culturels. Si la liberté d'expression (1) est aux fondements des droits humains dès 1776, les prérogatives (2) et (3) sont indissociables du mouvement de démocratisation culturelle de la seconde moitié du XX^{e} siècle dans le sillage de la Déclaration de 1948 ; quant aux droits (4), (5) et (6), s'ils n'abrogent en aucun cas ceux qui précèdent, ils se pensent dans un mouvement ascendant, épine dorsale de la démocratie culturelle au XXI^{e} siècle.

Rendre effectifs les droits culturels : démocratisation et démocratie culturelle

Démocratisation culturelle et démocratie culturelle renvoient à des valeurs qui sont souvent mises en opposition. La démocratisation part d'un postulat descendant, « rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité », disait André Malraux, ministre chargé des Affaires culturelles. C'est à cette époque qu'en 1966 Pierre Bourdieu et Alain Darbel publient *L'Amour de l'art*, une étude sur les musées et leurs publics. Musées qui, selon Bourdieu « trahissent, dans les moindres détails de leur morphologie et de leur organisation, leur fonction véritable, qui est de renforcer chez les uns le sentiment d'appartenance et chez les autres le sentiment de l'exclusion ». Politique tarifaire, décentralisation, sensibilisation sont quelques-uns des moyens mis en œuvre pour démocratiser la culture et la rendre accessible. Le mouvement de ce qu'on appelait alors la sensibilisation à l'art ne trouve grâce aux yeux de Bourdieu. « Un enseignement artistique peut avoir deux fonctions, il peut donner le minimum de connaissance de l'art qu'il faut avoir pour respecter l'art sans avoir les moyens de le connaître ou bien il peut donner le minimum de connaissance qu'il faut avoir pour ne pas se laisser dominer par l'idée de l'art noble. Or, si vous donnez un minimum d'information sur l'art, il y a toutes les chances que vous donniez le respect de l'art et non les moyens de le maîtriser. »
Le concept de démocratie culturelle n'ignore pas les enjeux d'accessibilité, de sauvegarde du patrimoine ou de liberté de création, mais, en réinterrogeant le sens du mot « participation », il le renverse. Ainsi la logique descendante qui prévalait laisse place à une logique ascendante. Un mouvement « bottom-up » qui doit être mobilisé à tous les niveaux. À première vue, la réponse attendue à cette problématique est celle des projets dits « participatifs ». Lorsque Stravinsky parcourt la Russie pour écouter et répertorier les chants de mariages et, de cette diversité, composer ses *Noces*, il mène un projet participatif avant l'heure, mais est-il dans une démarche ascendante ? Pas nécessairement. Pas davantage qu'un artiste et un directeur d'institution qui ensemble conçoivent un projet inclusif. Pourquoi ? En raison d'un paradoxe inévitable : les politiques culturelles, comme les projets de médiation, sont menées par ceux qui participent déjà à la vie culturelle.

Pour autant, « on est dans une social-démocratie, une grande part du pouvoir politique est liée à la société civile, chaque échelon a plus ou moins une responsabilité culturelle », nous dit Thibault Galland. « En Fédération Wallonie-Bruxelles, le système s'est construit en " bottom-up ", beaucoup de Centres culturels par exemple sont nés d'initiatives citoyennes, parfois soutenues par les communes et les provinces. C'est dans les années 60-70 qu'une aide financière va leur être accordée, ce qui va donc amener à la mise en place d'un cadre légal. »

Le rôle des centres culturels

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'effectivité des droits culturels incombe au premier chef aux Centres culturels depuis la révision du décret de 2013, qui lors de sa promulgation a été « vécu comme un choc par les Centres culturels », nous dit Thibault Galland, mais rapidement comme « une révolution », confirme Sandrine Mathevon, directrice du Centre culturel Jacques Franck, tant le changement de paradigme est profond.La révolution, c'est d'avoir abandonné la logique de résultat pour une logique de processus. Pour Thibault Galland, qui mène un projet de recherche et d'accompagnement pour mesurer l'effectivité des droits culturels dans les Centres culturels, « la vision à long terme est une condition d'observation de l'effectivité des droits culturels. Il s'agit de constater une progression dans l'exercice des droits, c'est-à-dire un processus en cours et non un résultat final. »

Par conséquent, les centres culturels doivent, en collaboration avec les habitants, faire une analyse partagée du territoire, observer leurs actions et restituer leurs analyses auprès des usagers. Cela demande du temps d'observation et d'analyse, mais c'est « déculpabilisant pour les équipes », qui peuvent se poser sur un long terme. Les droits culturels qui se traduisent sur le terrain en fonctions culturelles sont alors une boussole en termes de choix de projets.

Rendre la justice

Qui dit droit, dit justice et système judiciaire. Mais en matière de droits culturels, qui est compétent ? Que peuvent les usagers ? Qui en est redevable ? Comment la justice est-elle rendue ? Derrière ces questions, un mot : la justiciabilité. Alors qu'il y a une réelle montée en puissance des droits humains dans les cours de justice, les droits économiques et sociaux peinent à trouver leur place dans les tribunaux locaux et internationaux. Que dire alors des droits culturels ?

La première raison invoquée par les États pour ne pas accroître la justiciabilité des droits humains de deuxième génération est « d'ordre démocratique », explique Laurence Burgorgue-Larsen, et vise à « éviter que le pouvoir judiciaire s'empare des questions de justice sociale, pour laisser le parlement déterminer les politiques publiques et les choix budgétaires et pas les juges ».

Difficile donc, on l'aura compris, pour un justiciable de saisir un juge au nom du droit à participer à la vie culturelle. Pourtant, les pouvoirs publics, premiers débiteurs des droits culturels, ont l'obligation de les respecter. Ils ne peuvent entraver leur réalisation ; ils doivent protéger les individus qui seraient empêchés de participer à la vie culturelle, et, enfin, ils doivent mettre en place un cadre institutionnel adéquat à la réalisation desdits droits mais conditionné aux moyens disponibles. « Compte tenu des ressources de chaque pays », stipulait l'article 22 de la Déclaration de 1948.

Nous le disions en début d'article, cette condition a de quoi compromettre la responsabilité des pouvoirs publics. Néanmoins, affirme Céline Romainville, en se basant sur les travaux d'Isabelle Hachez, professeure de droit à l'Université Saint-Louis à Bruxelles, « le droit culturel peut éventuellement être protégé par le recours à l'obligation de "standstill" qui sanctionne tout recul sensible et non motivé dans la réalisation du droit à l'épanouissement culturel ». L'obligation de « standstill » (littéralement « rester tranquille ») interdit aux pouvoirs publics de légiférer à rebours des droits garantis et de diminuer les niveaux de protection acquis sans que cela ne se justifie par des motifs d'intérêt général.

Rendons cela concret par quelques exemples fictifs de ce qui pourrait être considéré comme des reculs en matière de droits culturels – toute ressemblance avec des faits réels serait purement fortuite – : un habitant d'une zone rurale dont la commune choisirait de fermer un Centre culturel, unique lieu culturel accessible pour ses habitants ; des enfreintes à la concertation lors du vote d'un décret de politique culturelle ; une crise économique qui pousserait une ministre de la Culture à réduire de moitié l'enveloppe dévolue à la création artistique ; une ville qui pratiquerait l'expulsion ou l'expropriation d'un lieu culturel sans garantir la sauvegarde du patrimoine ; un musée au toit percé – ou son pouvoir de tutelle – qui ne garantirait plus la protection des œuvres, ou encore un conseil des ministres qui déciderait, en dépit des avis des experts sanitaires, de fermer tous les théâtres et les cinémas à la veille du plus grand festival jeune public d'une région. Encore faut-il que le juge conclue au caractère significatif du recul et à l'absence de justification raisonnable dans le chef des pouvoirs publics… Autant d'obstacles sur la voie d'une pleine effectivité des droits culturels.

Les droits culturels ont aujourd'hui acquis une notoriété à tous les niveaux, de la ministre de la Culture à l'artiste qui propose des actions de médiation, en passant par le responsable des publics d'un théâtre. Cela se traduit dans des décrets et sur le terrain grâce à l'action des centres culturels notamment. Mais la justiciabilité des droits culturels reste un enjeu majeur dans l'effectivité des droits culturels, parce que les droits culturels sont l'un des pivots de la justice sociale en matière de diversité, d'accessibilité et de participation.•

Merci à Emmanuelle Bribosia, professeure de Droit à l'Université Libre de Bruxelles, pour sa relecture attentive.

Ressources

Le site de Culture & Démocratie (cultureetdemocratie.be) offre des publications, disponibles en pdf, dont la collection *Neuf essentiels*.

Indispensable pour aller plus loin dans la compréhension des droits culturels, *Neuf essentiels pour comprendre les droits culturels* de Céline Romainville. Et pour aller encore plus loin, cette publication propose elle-même, de multiples pistes de lecture.

La Fondation Marcel Hicter (fondation-hicter.org) propose des formations, des publications et même des outils pédagogiques pour aborder les droits culturels de façon ludique.

Formations et outils que vous trouverez aussi sur le site de La Concertation – action culturelle Bruxelloise (laconcertation-asbl.org).

Et enfin, l'association Article 27 (article27.be), propose également des publications et des outils de médiation.

Le site français du réseau Culture 21 (reseauculture21.fr) est une mine d'or, riche de ressources dont *Les six carnets thématiques pour développer les droits culturels*. Mais également des outils pratiques comme des cas pratiques d'auto-évaluation. Sur ce site, vous trouverez également les textes de références comme la Déclaration de Fribourg ou celle de l'Unesco.

Si vous cherchez les différents décrets qui se réfèrent aux droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est sur Gallilex (gallilex.cfwb.be) que vous pourrez tout trouver.

Et bien sûr tous les liens directs sur contredanse.org

Françoise Schein

Les photos de ce dossier sont des illustrations des travaux de Françoise Schein, plasticienne, architecte et urbaniste.

Depuis 1989, elle inscrit les droits humains sur les parois des cités : stations de métro, murs de quartiers défavorisés, places ou façades de centres culturels… Son engagement lui vaut l'appellation d'«artiste des droits humains».

https://www.francoiseschein.com

Photos :

p.6 & p.13 : *Dyads*, aménagement mural de la station de métro Parvis de Saint-Gilles à Bruxelles (Belgique).

p.7 & p.11 : *Concorde*, aménagement mural de la station de métro Concorde à Paris (France).

p.8 : Atelier de conception de l'aménagement mural *Action Light* pour la station de métro Luz à Sao Paulo (Brésil).

p.14 : *Carte des merveilles et ténèbres d'Ici*, Houffalize (Belgique)

Tarif libre : un modèle pérenne ?

PAR NICOLAS BRAS

Difficile de traiter des droits culturels sans traiter des politiques tarifaires. La liste de tarifs, si elle conditionne l'accès d'une personne à un spectacle, peut aussi conditionner le confort de la place attribuée ou imposer à une personne de justifier sa condition sociale au moment d'accéder à un spectacle. La mise en application des tarifs « Pay What You Can » dans des salles bouleverse les habitudes.

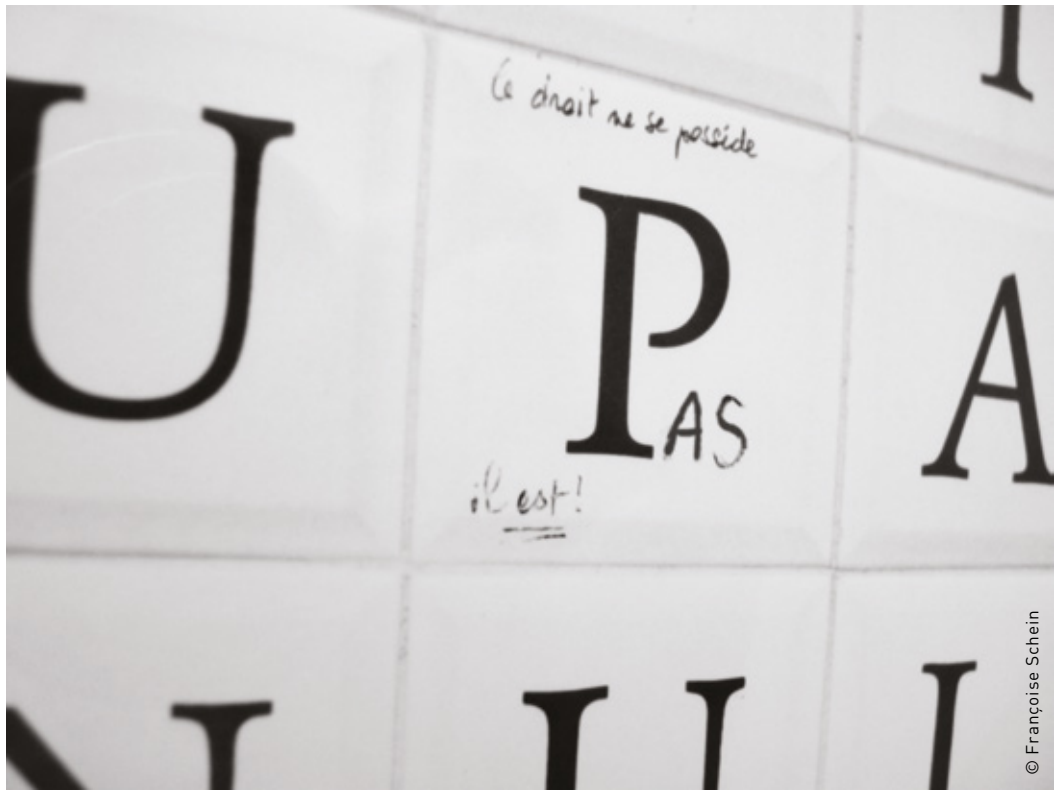

© Françoise Schein

Appelé aussi tarif libre et solidaire par le Centre culturel Jacques Franck, le « Pay What You Can » (paie ce que tu peux) est une offre tarifaire qui bourgeonne depuis trois ans dans une série de lieux culturels bruxellois. Les quelques salles suivantes sont concernées : Le 140, le Rideau, le Kaaitheater, le Centre culturel Jacques Franck, La Balsamine, l'Atelier 210 (en fonction des événements), le Varia ou encore le théâtre de l'Ancre à Charleroi (le temps d'un spectacle). En quelques mots, l'idée est de proposer au public de payer ce qu'il peut – ou plutôt ce qu'il veut en fonction de ses moyens –, avec un prix minimum.
Rencontres avec Mathias Varenne, codirecteur de La Balsamine, Agnès Quackels, co-coordinatrice générale et artistique du Kaaitheater, et Sandrine Mathevon, directrice du Centre culturel Jacques Franck.

Une certaine histoire

En tant que tel, le fait de payer ce que l'on veut existe déjà dans un cadre informel et peut nous être familier. Il suffit de songer à la pratique du chapeau dans les spectacles de rue ou de café-concert, par exemple. En tant que modèle économique, le « Pay What You Can » a obtenu une certaine visibilité à partir d'expériences qui datent des années 2000. En 2007, par exemple, le groupe de rock Radiohead, libre à ce moment-là de toute obligation avec un label, publie l'album *In Rainbows* en ligne, à prix libre. Cet essai avait pour objectif d'explorer de nouveaux formats de commercialisation et de permettre à tout un chacun de mettre le tarif qu'il souhaitait ; ce fut un grand succès. Les ventes ont explosé et, si beaucoup de clients l'ont acheté à faible coût, le groupe a enregistré, à l'époque, son meilleur résultat financier. Dans le domaine du jeu vidéo aussi, cette tarification a été expérimentée par les packs de jeux indépendants à prix libre Humble Bundle. La dématérialisation des contenus via Internet joue ici un rôle fondamental autant que la notoriété des biens et des artistes concernés. Ces essais réussis ouvrent des brèches vers d'autres applications.

Échos théoriques

En des termes purement économiques, les expériences passées permettent de faire ressortir les conditions qui rendent le tarif libre viable financièrement. La présentation de spectacles correspond d'assez près à ces critères.

Tout d'abord, les coûts marginaux doivent être faibles. Le coût marginal, en termes comptables, correspond au coût de production d'une unité supplémentaire. En d'autres termes, il s'agit ici du coût pour la salle par place supplémentaire vendue. Vu que les coûts pour organiser un spectacle sont identiques que la salle soit pleine ou non, la mise en vente d'une place représente un coût supplémentaire assez faible (voir bien souvent proche de zéro). Évidemment, si une salle de spectacle est régulièrement pleine à tarif plein, se lancer dans la tarification libre entraîne un risque.

Il faut que le potentiel d'acheteurs à faible capacité financière soit important. Dans le cas des salles de spectacle, cet élément varie selon les publics mais correspond de près à un type de public que les salles cherchent activement à attirer.

La place peut être vendue à un large éventail de prix. Le fait que des tarifs différents soient institutionnalisés en fonction des situations de chacun et chacune en est un marqueur.

Enfin, la relation de confiance et le partage de valeurs entre l'acheteur et le vendeur doit être forte. La personne qui achète une place doit avoir la volonté de mettre en balance sa situation personnelle et sa volonté de rémunérer correctement la salle de spectacle. Dans le cas contraire, la personne n'aurait aucune raison de payer davantage que le tarif le plus bas.

Les salles rencontrées sont subventionnées, donc moins directement dépendantes de la billetterie. Pour autant, l'enjeu n'est pas anodin et cette donne peut varier en fonction des demandes des pouvoirs subsidiants, comme ce sera le cas au Kaaitheater, qui doit bientôt revoir à la hausse ses rentrées à la billetterie de 15 à 20 %.

Enfin, c'est dans le milieu associatif et militant que les pratiques visant à donner accès aux biens à un maximum de personnes sont les plus naturelles. Donneries, restaurants solidaires, maisons médicales accessibles à tous et à toutes ou encore lieux de récupération alimentaire sont autant d'endroits qui pratiquent naturellement des tarifs libres. Notons encore *Le Pain Levé*, une boulangerie coopérative de Schaerbeek qui propose trois tarifs par pain, et les bars éphémères de l'organisation Mothers & Daughters[1], qui proposent deux cartes de tarifs pour leurs boissons : une de référence et une pour les personnes plus précaires. Cette dernière expérience fait partie des inspirations directes d'Agnès Quackels au Kaaitheater et de Mathias Varenne à La Balsamine.

En bref, cette pratique retourne le postulat des échanges commerciaux pour placer l'usager dans le rôle de « co-décideur » des tarifs et s'expérimente depuis longtemps sous des formes diverses. Mais pour la première fois, elle prend dans le monde culturel bruxellois un tournant plus institutionnel. Trace indéniable de cet intérêt, le bureau du tourisme bruxellois visit.brussels organise une rencontre entre professionnels des arts de la scène et de l'événementiel à la fin du mois de mars 2023 pour élargir la discussion au sujet des tarifs libres dans le secteur culturel et

évaluer la meilleure manière de les appliquer. Si les mises en application de cette solution tarifaire à Bruxelles coïncident et font écho à un certain air du temps, l'historique des trois lieux rencontrés rend compte de réalités croisées et pourtant singulières.

Routes et chemins

Le tracé chronologique nous amène dans un premier temps au Centre culturel Jacques Franck en 2019, soit juste avant la pandémie. L'idée de la mise en place germe à ce moment-là pour une mise en application dans l'entre confinement en 2020. Les motivations de l'équipe sont à l'époque de trouver un pont entre les activités payantes (à prix très démocratiques) organisées lors des ouvertures publiques du centre culturel et les activités gratuites destinées à des associations ou à des publics particuliers comme le public pénitencier par exemple. Le prix libre et solidaire naît de cette volonté de renforcer l'exercice des droits culturels à travers la politique tarifaire et de rapprocher les pratiques des activités publiques et non publiques. Le Jacques Franck a pour particularité actuelle de ne pas renseigner de tarif de référence pour ses événements payants (tout en pratiquant un tarif minimum). L'équipe y pense actuellement afin d'aider le public à se positionner plus justement face aux tarifs.

Dans le cas du Kaaitheater, l'application de cette solution tarifaire est à mettre en lien avec l'entrée en fonction de la nouvelle direction et avec l'avènement des temps confinés. Agnès Quackels et Barbara Van Lindt ont été choisies comme nouvelles coordinatrices artistiques en portant le projet « How To Be Many? ». Le cœur du projet était d'accentuer la médiation vers les publics, d'imaginer le théâtre comme un lieu d'expérimentations et d'ouverture à des organisations et des personnes qui souffrent généralement de sous-représentation dans le champ public. L'ouverture est donc centrale dans le projet. Le covid sera le déclencheur sur le plan tarifaire pour une raison pragmatique : l'interruption brutale de la saison 2020-2021 a rendu impossible d'honorer les abonnements. Pendant une demi-saison, le Kaaitheater a proposé un tarif unique de 10€ avec la mise en place d'un « Pay What You Can » en ligne pour, à la fois, faciliter le retour du public et pallier la disparition momentanée de l'abonnement. Après une saison test en 2021-2022 assortie d'un questionnaire obligatoire en ligne[2], l'essai convainc le conseil d'administration et le prix libre est inscrit dans le contrat-programme (subvention) 2023-2027 du Kaaitheater.

L'historique de Mathias Varenne et Isabelle Bats remonte à quelques années avant leur nomination en tant que duo de direction de La Balsamine. C'est au BRASS, le Centre culturel de la Commune de Forest, qu'ils expérimentent pour la première fois le tarif libre sans prix minimum ni tarif de référence, lors des soirées « Crash Test ». Les premiers résultats sont frustrants. L'absence totale de balises déconcerte le public, qui vide ses fonds de poche et remplit la caisse de piécettes rouges et de rares billets de 5 €. En réponse, le duo instaure un tarif de référence sans tarif minimum. À partir de là, les échanges seront plus convaincants. C'est fort de cette expérience et des premiers retours favorables du côté du Kaaitheater que le duo va apporter le projet de tarifs libres à La Balsamine. À ce moment, en 2022, d'autres salles rejoignent le mouvement.

Embryon de bilan

Globalement, les résultats sont satisfaisants en termes de rentrées financières. Légèrement à la hausse du côté de La Balsamine et légèrement à la baisse du côté du Jacques Franck et du Kaaitheater, mais ces deux lieux subissent actuellement de lourds travaux qui biaisent les résultats. En ce qui concerne la billetterie, les résultats sont très bons : le public vient plus nombreux et on constate un net rajeunissement. Certains habitués viennent plus souvent et le tarif libre leur facilite la tâche pour inviter des proches à les accompagner. Bref, le tarif libre est une franche réussite pour l'élargissement des publics et des résultats financiers à peu près à l'équilibre.

À noter que l'expérience montre une certaine flexibilité du public dans le choix des tarifs. Une même personne adapte aisément le montant payé en fonction de sa situation financière du moment, de sa volonté de soutenir un spectacle, de la salle ou de tout autre critère. La relation de confiance et de partage de valeurs semble fonctionner pleinement. Au registre des expériences de terrain, à La Balsamine – où il ne faut pas payer en ligne au moment de la réservation – on note une tendance du public à annoncer un tarif lors de la réservation et finalement à donner davantage au moment de passer en caisse. Si le système est un incitant évident pour que des publics précaires rejoignent les lieux de culture, il est aussi directement destiné aux personnes disposant d'une belle assise financière, invitées par ce biais à évaluer le soutien qu'elles sont en mesure d'apporter à la création.

Fin des contrôles

À partir du moment où on instaure le tarif libre, il n'est plus nécessaire de vérifier les cartes d'étudiant ni de demander au public de se justifier de son âge ou de sa situation professionnelle. Le public choisit en son âme et conscience et cette fin de la segmentation est vécue comme un soulagement par les équipes de l'accueil et une libération en termes de projet de société également. Car derrière l'arbitraire de catégories établies se dissimulent souvent des réalités très différentes. Qu'est-ce qui atteste qu'une personne retraitée ou aux études dispose nécessairement de moins de capacités financières qu'un travailleur ? Notons que le tarif Article 27 et le Paspartoe[3] restent d'application pour les personnes les plus précaires.

Durant ses travaux de rénovation, le Kaaitheater programme des spectacles hors les murs, en collaboration avec d'autres salles telles que La Monnaie, par exemple, dont les habitudes tarifaires ont été ainsi bousculées. Dans leurs négociations avec les différents partenaires, le duo du Kaaitheater est parvenu à faire en sorte que le tarif libre soit d'application avec pour corollaire direct que le placement du public se soit également libéré de toute considération financière. C'est un privilège directement lié à l'argent qui s'estompe. Désormais, en ces lieux aussi, les publics les moins bien lotis financièrement ne seront pas forcément ceux qui disposeront des sièges les moins confortables.
L'expérience est jeune et les retours encore incomplets. L'apparition d'un nouveau rapport à l'argent dans des institutions culturelles porte en elle une promesse de modalités économiques basées sur des principes de responsabilité et de liberté dont les prémices sont encourageantes. N'empêche, impossible d'évaluer actuellement la pérennité de cette solution. À suivre ! •

1. https://www.mothersanddaughters.be/about
2. Pour en savoir plus, un article du Kaaitheater est disponible sur leur site : https://kaaitheater.be/fr/articles/pay-what-you-can
3. À propos d'Article 27, lire l'entretien en page 12. Paspartoe est un système flamand de carte culturelle qui est particulièrement avantageux pour les personnes en situation de précarité. Plus d'informations (surtout en néerlandais) https://www.uitinbrussel.be/paspartoe/wat-paspartoe (chapitre «kansentarief»)

Exemple de tarifs *Pay What You Can* à La Balsamine

Tarif minimum 6€ - au niveau de l'ancien tarif réduit
Possibilité de mettre le montant désiré par tranche d'1€ supplémentaire et ce jusqu'à 50€
Tarif conseillé à 12€ - au niveau de l'ancien tarif plein

Lutter contre la précarité culturelle

Entretien avec Laurence Adam

Propos recueillis par Nicolas Bras

À Bruxelles, on estime à 300.000 le nombre de personnes vivant autour ou sous le seuil de pauvreté.[1] À travers ses différentes actions, l'association Article 27 s'active pour que ne s'opposent plus les droits au logement, à l'alimentation, à la justice avec celui d'accéder à l'offre culturelle et d'y participer.

© Françoise Schein

Association incontournable en matière d'accomplissement des droits culturels auprès des publics les plus précaires, Article 27 Bruxelles est active depuis 1999[2] et remplit aujourd'hui sa mission à travers différents axes : la mise à disposition des tickets Article 27 à 1,25€ pour les publics bénéficiaires afin de garantir le droit d'accès à l'offre culturelle pour tous et toutes, la mise en place de projets artistiques pour faire émerger leurs paroles et que celles-ci atteignent l'espace public, la mise en réseau d'opérateurs culturels et sociaux pour soutenir et valoriser des actions de médiations culturelles. Les publics concernés sont les personnes qui fréquentent les structures luttant contre la pauvreté avec lesquelles Article 27 a conclu un accord de partenariat : CPAS – centre public d'action sociale, centres de santé mentale, d'alphabétisation, maisons d'accueil, de jeunes,... par exemple. Le ticket Article 27 est exclusivement valable dans les lieux culturels partenaires et à venir récupérer par les bénéficiaires dans les associations partenaires. Rencontre avec Laurence Adam, directrice de l'association, pour évoquer le travail en réseau.

Comment évaluez-vous la légitimité qu'octroie la présence de l'article 27 dans la Déclaration universelle des droits humains dans la lutte pour l'accès à la culture pour tous?

Elle indique que ce droit est incontestable. On ne peut pas être un homme ou une femme politique ici et se dire contre l'article 27 de la Déclaration universelle des droits humains. On ne peut pas s'y opposer ; en tous cas, pas quand on est en démocratie. La question de savoir comment l'appliquer est vaste et va se traduire de manière différente selon les pays. L'association est un instrument qui permet de pouvoir s'engager dans des actions concrètes. Aussi, 1,25€ correspondait en 1999 à 50 francs belges, à savoir le prix du pain. De la sorte, nous mettions d'emblée l'équivalence entre nourriture de l'esprit et physiologique. Car l'enjeu, c'était aussi de trouver un symbole fort tant c'est difficile de défendre la culture pour tous quand il s'agit d'y consacrer des moyens. Ça peut être vu comme un luxe ou comme quelque chose de secondaire par rapport à des besoins qui seraient vitaux. C'était important aussi de pouvoir rappeler ce besoin d'être nourri intellectuellement, spirituellement et ce, d'autant plus si l'on subit une situation de précarité avancée. Quand nous arrivons dans une association d'aide, nous arrivons démuni. Sans argent, sans toit ou sans droit mais nous sommes toujours porteurs de culture et c'est essentiel de le rappeler.

D'une part, il y a la question de l'offre culturelle portée par les associations et les lieux de culture mais il y a aussi la question de la réception par le public cible. Arrive-t-il que ce soit vécu par le public comme une gêne d'être bénéficiaire de cette aide ?

Bien sûr ça existe de se sentir stigmatisé par le fait de donner un ticket Article 27 plutôt qu'un billet de vingt euros. Le but de notre action pour commencer, est de rappeler que l'accès à la culture est un droit fondamental que les bénéficiaires peuvent s'approprier. Ensuite, il y a un travail d'information et de formation auprès de nos partenaires. Article 27 fonctionne en réseau avec plus de trois cents associations sociales. Concrètement, il y a un relais dans chacune des associations sociales qui va se charger de la distribution des tickets, de diffuser les infos sur l'offre et les projets possibles pour nos publics. Nous comptons aussi plus de deux cents partenaires culturels à Bruxelles. Ces lieux organisent leur mission sociale en cherchant la meilleure manière de s'ouvrir aux publics qu'ils ne rencontrent pas habituellement. D'abord, il y a le fait d'accepter le ticket Article 27 à 1,25€[3] ; ensuite, ces lieux passent par des modalités de médiation culturelle pour s'ouvrir aux associations : propositions d'ateliers, rencontres avec les artistes, visite des lieux. Un véritable travail de fourmi pour déconstruire les a priori négatifs de la personne quant à la légitimité dans son désir de rencontrer une œuvre. À l'époque, le travailleur social qui organisait les sorties le faisait souvent sur ses heures personnelles, pas sur ses heures de travail. Tout un chemin a été fait vers la reconnaissance du caractère professionnel de ce travail avec, par exemple, la mise en place des comités culturels composés de travailleurs sociaux mais aussi de bénéficiaires des aides sociales.

Comment concrétisez-vous ces possibilités de rencontre des publics vers les acteurs du réseau ? Mettez-vous des outils à disposition des différents lieux partenaires pour qu'ils puissent accueillir au mieux leurs publics ?

Notre travail de médiation culturelle consiste à animer des moments de rencontres et de réflexions autour de cet enjeu de la culture pour et par tous et toutes. Nous développons des animations, des comités culturels, des outils de sensibilisation qui permettent de faire émerger les représentations sur la culture aussi bien avec les publics qu'avec les travailleurs sociaux. Nous rendons compte de l'offre culturelle et de médiation via des outils coconstruits avec les partenaires culturels comme les répertoires culturels ou les rendez-vous de la médiation par exemple. On voit le dynamisme du réseau aussi à travers les chiffres. Aussi, nous renforçons encore les liens entre partenaires sociaux et culturels à travers l'entretien d'un répertoire social, de l'organisation des journées du réseau Article 27. Quelques éléments chiffrés témoignent de la dynamique du réseau, en 2022, 52.198 tickets ont été utilisés par les bénéficiaires et 2.747 sorties culturelles de groupe ont été organisées dont une large majorité avec un accompagnement avant ou après spectacle. •

1. https://bruxelles.article27.be/Article-27-Bruxelles-140
2. L'antenne wallonne existe depuis 2000 et a un fonctionnement différent vu les spécificités territoriales. Voir : https://wallonie.article27.be
3. Pour chaque ticket Article 27 vendu, les salles de spectacle se voit rembourser un maximum de 5 € par l'association. Au total, une place Article 27 représente une rentrée de 6,25€ maximum pour la salle de spectacle.

Cap vers le changement

Par Florent Delval

En Belgique, les Centres culturels ont pour mission de donner accès aux droits culturels. Mais il existe d'autres lieux souvent issus d'initiatives privées qui se créent spontanément et permettent d'avoir accès à la culture en générant du lien au niveau local : ce sont les tiers-lieux. Certains collaborent avec les pouvoirs publics, comme LE CAP, qui s'inscrit dans le contrat de quartier durable Bizet, à Bruxelles.

Sur la place Bizet, à Anderlecht, on ne remarque pas tout de suite les drapeaux multicolores qui flottent. Aujourd'hui pourtant, le temps étant plutôt propice, ils sont agités par le vent. On ratera peut-être les zones débétonnées où la végétation reprend ses droits. Peut-être est-ce parce qu'on traverse ce quartier sans avoir d'attente particulière qu'on ne prête pas attention aux détails. À l'intérieur d'un des bâtiments, derrière une vitrine, un autre drapeau est suspendu, créant ainsi un pont entre dedans et dehors. C'est LE CAP, un nouveau tiers-lieu, ouvert il y a à peine deux ans.

Le contrat de quartier

Le quartier Bizet ne vous dit peut-être pas grand-chose. Malgré une certaine densité de commerces et la station de métro, c'est une zone qui a longtemps été oubliée. Ici le chômage est élevé et il y a une grande proportion de mères célibataires. La population locale est donc relativement fragilisée. C'est ce qui a motivé la mise en place d'un contrat de quartier durable. Les contrats de quartiers durables sont des plans limités dans le temps et l'espace qui visent à redynamiser des zones en plusieurs étapes. La première est la consultation populaire, c'est-à-dire des enquêtes pour connaître les besoins spécifiques des habitantes et des habitants. La dernière étape du chantier de six ans aboutira en 2027 à un réaménagement urbain. Mais entre-temps, il s'agit de redynamiser le tissu social, ce qui passe principalement par un accès à la culture sous toutes ses formes.

Naissance d'un tiers-lieu

C'est dans ce contexte de transformation profonde que LE CAP a vu le jour. C'est un tiers-lieu particulier, qui est né du désir d'une compagnie d'art forain, Ah Mon Amour !, d'avoir un lieu pérenne et du contrat de quartier d'avoir un point stratégique. Leur objectif commun était de s'ancrer dans le territoire. Quand Geneviève Voisin, qui dirige la troupe, trouve un ancien magasin pour en faire une salle de répétition, elle cherche quelqu'un pour occuper l'espace avant, vers la rue. Tout se met alors en place. En 2021, le lieu devient LE CAP, un lieu central pour de nombreuses associations et pensé en trois parties : l'innovation sociale, qui revient principalement à l'antenne du contrat de quartier durable, la création artistique, qui est pilotée par Ah Mon Amour ! et la rencontre avec les habitants via une caravane qui accueille une bibliothèque mobile. C'est la compagnie qui a imaginé cette extension du CAP.

Aller à la rencontre des gens est au cœur de sa pratique artistique. Nicolas Poels, acteur et coordinateur de la compagnie depuis septembre, a voulu s'y impliquer en grande partie pour cette raison. Il nous fait visiter le lieu. Il aime être impliqué dans un projet qu'il qualifie de « populaire ». Et en effet, populaire il l'est puisque, d'après Nicolas, l'accueil est enthousiaste et le public répond. La méfiance ou l'incompréhension que suscitent parfois des projets qui peuvent apparaître parachutés semble absente de l'équation. Le savoir-faire de la compagnie a permis d'imaginer certains dispositifs tels que le duo de marionnettes Thérèse et Joséphine, qui déambulent dans les rues lors d'événements ou pour des campagnes de sensibilisation, parfois en compagnie d'une traductrice français-marocain.

Le contrat de quartier, quant à lui, investit le parking devant la vitrine et propose Bizet Bizar, la réunion de trois collectifs qui travaillent en lien avec l'espace public : Dear Pigs, plutôt orienté vers le mobilier urbain pensé collectivement, MUS-E, vers l'art participatif, et Werkplaats Walter, dont la programmation musicale expérimentale est tout terrain.

Pour bien comprendre le contexte, il est nécessaire de cartographier méthodiquement les lieux et les extensions du projet global, car les initiatives foisonnent. C'est bien la première chose qui marque quand on s'intéresse de près à la dynamique autour du CAP. Afin de créer un cadre solide et de donner une meilleure visibilité à ces actions qui s'installent peu à peu dans le contexte Bizet, certains projets se sont regroupés autour d'un label commun « Carmen ». Ensemble, Ah Mon Amour !, Ras El Hanout, Kopanica, Mouvance, Escale du Nord et Sésame ont uni leurs forces et leurs pratiques pour répondre à un appel du contrat de quartier durable. Plusieurs week-ends par an, avec la caravane comme centre de gravité, Carmen propose des mini-festivals centrés autour de la lecture de contes pour enfants.

La participation est au cœur de l'écosystème mis en place par le collectif, mais cela n'est pas synonyme d'« animation ». Il y a de vraies propositions artistiques derrière, simples et accessibles, comme la collecte de comptines auprès des habitantes et habitants organisée par Kopanica en vue de les mettre en musique.

Une fois la période du contrat de quartier durable achevée, Nicolas pense bien que la compagnie continuera ses activités à Bizet. Mais qu'adviendra-t-il de la dynamique générale ? La culture et l'innovation sociale sont rarement envisagées en collaboration avec la construction et l'urbanisme. Il faudrait que la dynamique associative ne soit pas qu'une étape vers l'aménagement immobilier, mais qu'elle porte un changement structurel. Il reste encore 5 ans au projet Bizet pour démontrer qu'après 30 ans, le modèle du contrat de quartier peut encore évoluer et rester pertinent. •

Le festival Danses en fête ! revient pour sa deuxième édition et propose de fédérer toutes les danses, quelles que soient les pratiques et les esthétiques, dans un secteur fragilisé notamment par la crise du Covid.

La danse est une fête

Entretien avec Jérémy Lépine

Propos recueillis par Florent Delval

*A deux mètres*_ Cirque sous oxygène © Double Take Cinematic Circus

Le festival Danses en fête ! est piloté par l'AFED, l'Association francophone des écoles de danse, en collaboration avec la Rac, Central, le Réseau des scènes chorégraphiques de Wallonie et AssProPro. L'AFED est coordonnée par Jérémy Lépine. Chorégraphe professionnel, il a tourné à l'international, mais depuis 2016 il a décidé de mettre sa pratique un peu en retrait, avec la création de Dance Corner. Cette association soutient notamment des infrastructures amateures ainsi que l'accès à l'emploi des professionnels. Or, à l'aube de la crise sanitaire, la scène « amateure » a exprimé le besoin d'être représentée par une fédération : ainsi est née l'AFED.

C'est la deuxième édition officielle. Il y a eu une édition zéro en 2021, quand nous étions encore en partie en confinement. Quel est le bilan de l'édition de l'année dernière ?

L'année dernière a été un vrai succès, avec une soixantaine d'initiatives qui ont été proposées à peu près sur tout le territoire. Les grands enjeux que nous avons fixés ont trait à la représentation territoriale, notamment vis-à-vis des zones rurales et reculées. Les provinces de Namur et de Luxembourg comptaient encore peu d'initiatives. Le mouvement était encore peu suivi. On est donc allé voir les opérateurs bien en amont pour essayer d'avoir davantage de projets. Cela a porté un peu ses fruits.

L'autre enjeu était de proposer plus d'activités qui aident à faire se rencontrer les publics amateurs et professionnels, et les compagnies reconnues. Nous avons soutenu les projets qui voulaient développer des activités dans ce sens, aussi divers soient-ils.

Quel est l'ADN du projet ?

Le but de Danses en fête ! est de réunir tout type de pratiques sur une grande diversité de territoires, à l'instar de la Fête de la musique. C'est un événement qui dure deux semaines et sur lequel tous les opérateurs, quel que soit le niveau de pratique, sont invités à programmer des événements très divers et variés : des performances, des ateliers, des expositions dans des musées, des films dans des cinémas. On accueille un large panel de propositions en rapport avec la danse, tout en poussant à créer des passerelles.

À l'origine, la volonté était d'ouvrir la danse à un public large plutôt qu'à un public initié, qu'on parle de toutes les danses et que tout soit mélangé dans une même programmation. Hormis des structures comme Charleroi danse, le programme de cette année inclut des écoles, des musées, mais aussi des tiers-lieux qui n'avaient jamais programmé de danse.

Quel est votre rôle dans tout cela ?

Une fois les initiatives réunies, nous les mettons dans un programme commun qui est diffusé de façon large auprès du grand public. Mais nous avons une autre mission : accompagner tous les projets qui auraient besoin de soutien, par exemple pour rechercher un lieu, ou les lieux qui recherchent des personnes pour intervenir ou des compagnies. Nous essayons de participer à la construction de leurs initiatives. Le Grand Hospice à Bruxelles, par exemple, a mis ses infrastructures à disposition, alors que ce n'est pas un lieu impliqué dans la danse habituellement. Un troisième volet complète le tableau : c'est l'octroi, chaque année, d'une bourse à un projet, avec chaque année des critères spécifiques. Cette année nous avons soutenu l'initiative de Fusion à La Louvière, qui aide des groupes amateurs à rencontrer des chorégraphes professionnels lors de leurs spectacles mais aussi lors de workshops. Les élèves de l'école assistent à la pièce *Zouglou* d'Hippolyte Bohouo, qui est suivie par un bord de scène (rencontre avec le public), et ensuite la compagnie se rend à l'école.

À qui s'adresse le festival ?

Certaines initiatives sont adressées à un public familial, d'autres uniquement à des professionnels, comme, le 20 avril, « Danse en perspective ». C'est un moment où les programmateurs rencontrent les professionnels. Le public est assez large. Des ateliers d'initiation seront destinés au grand public, mais des chorégraphes de renom proposeront aussi des master classes plus pointues. Le festival est l'occasion de prendre part à des bals de danses populaires, des promenades, des spectacles, des rencontres, des sorties de résidence, des ateliers de danses urbaines…

Est-il possible d'enchaîner les activités dans ce vaste programme ?

Dans certaines villes comme Bruxelles ou Charleroi, on propose des parcours, en effet. Il sera possible de faire plusieurs choses sur une journée ou un week-end, un spectacle, un atelier, une exposition.

Peut-on dire que Danses en fête ! contribue à un retour à la normale après la coupure du covid ?

Pour les pratiques en amateur, la fréquentation est revenue plus ou moins à un niveau pré-covid. On sait cependant que la fréquentation a relativement baissé dans les salles, ce qui pose la question de la nouvelle consommation culturelle. On est dans une nouvelle normalité, qu'on doit comprendre. Elle tient plus de la recherche de quelque chose de passionnel. Les gens ont plus envie de vivre des expériences culturelles que d'assister simplement à un spectacle en salle. Mais on a peu de recul. •

A plot / A scandal - Ligia Lewis © Moritz Freudenberg

École nationale supérieure de Paysage, voyage inaugural, Nemours, 2022

Save the date

camping 2023

Pantin / Paris / Lyon

19 > 30.06.2023

Festival et plateforme chorégraphique internationale
inscription aux workshops 3.04.2023 — réservation spectacles 3.05.2023

Workshops Katerina Andreou, Collectif A/R, Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle & Guillaume Marie, Ruth Childs, Ondine Cloez, Steven Cohen, Mette Edvardsen, Olivia Grandville, Myriam Gourfink, Emmanuelle Huynh, Kenta Kojiri, Sophie Laly & Christian Rizzo, Maud Le Pladec, Linda Hayford, Euripides Laskaridis, Léo Lérus, Tara Lorenzen, Vera Mantero, Barbara Matijević, Cherish Menzo, Alexandre Munz, Nach, Nature Theater of Oklahoma, Madeleine Planeix-Crocker & Émilie Rousset, Alice Ripoll, Marcela Santander Corvalán, Alessandro Sciarroni, Meg Stuart, Su Wenchi, Cindy Van Acker, César Vayssié

CN D
Centre national de la danse
cnd.fr
magazine.cnd.fr

P.A.R.T.S.

OPEN HOUSE 2023

CURIOUS TO GET TO KNOW PARTS?

WELCOME AT THE OPEN HOUSE DAY ON MAY 7TH, 2023

With classes & workshops for young dancers and dancemakers,
guided tours, open classes, performances and more.

MORE INFO WWW.PARTS.BE/OPEN-HOUSE-2023

P.A.R.T.S.

SUMMER PROGRAM 2023

JULY 10TH—AUGUST 11TH, BRUSSELS

SummerSchool

Classes, workshops and Rosas repertoire
For amateurs, students & professional dancers from 16 years

SummerResidencies

Residencies with coaching & intensive workshops
For young makers & professionals from 18 years

SummerCommunity

Public sharings
For participants of the SummerProgram & external public

INFO & REGISTRATION—
WWW.PARTS.BE/SUMMERPROGRAM-2023

Rosas Flanders State of the Art

P.A.R.T.S. is funded by the Ministry of Education of the Flemish Community
With the support of Rosas

V.U. Charlotte Vandevyver, Van Volxemlaan 164, 1190 Brussels
Graphic Design: Paul Boudens

STAGE 07 > 19 août 2023

Châteauroux International

MODERN'JAZZ
Bruno AGATI
Anthony DESPRAS
Christopher HUGGINS
Angelo MONACO

COMÉDIE MUSICALE
Bruno AGATI

HIP-HOP
Dominique LISETTE

RAGGA JAM ®

DANCEHALL
Audrey BOSC

DANSE CLASSIQUE
Isabelle RIDDEZ
Philippe LORMEAU

BARRE AU SOL
Laurence FANON

DANSE AFRICAINE
Louis-Pierre YONSIAN

FLAMENCO
Carmen IGLESIAS

CLAQUETTES
Victor CUNO
Fabrice MARTIN

DANSE CONTEMPORAINE
Larrio EKSON
Mourad BOUAYAD

CHANT
Laurence SALTIEL

DANSE INDIENNE
ALOKAPARI

DANSE SPORTIVE
Adrien CABY
Vaiki TAMAGNA
Nicolas MOYA

WEST COAST SWING
ROCK SAUTÉ, BOOGIE
Magalie LOPEZ
Sandy LOPEZ

DANSE ORIENTALE
Lolie VERNET-SENHADJ

SALSA
Aniurka BALANZO
Antoine JOLY

IMPRO THÉÂTRALE
Michel LOPEZ

ANALYSE DU MOUVEMENT
Térésa SALERNO

WORKSHOP DJEMBÉ
John BOSWELL

WORKSHOP RYTHME & PERCUSSIONS
John BOSWELL

PILATES
Anne-Claire FEYBESSE

QI-GONG
Michel PIERNÉ

ATELIER MASSAGE
Lola SAVATOFSKI

13 JOURS DE STAGE
original et intensif

4 NIVEAUX
initiation, débutant, moyen, supérieur

1 RÉELLE PRÉPARATION À LA SCÈNE
spectacle final avec tous les stagiaires

48e

darc
stage international de danse

DIRECTION
Éric Bellet

WWW.DANSES-DARC.COM
associationdarc@gmail.com f /stagefestivaldarc
+33 (0)2 54 27 49 16
Association DARC, 10 Bis Rue Dauphine, 36000 CHÂTEAUROUX

AGENDA

Spectacle Jeune public Premières

PREMIÈRES

Pumpitopera Transatlantica - MEXA © Eduardo Quintanilha

06/04

LÉA VAYROU | COMPAGNIE LE BRASIER
MÉRYDES - CE COSMOS QUI RESPIRE AVEC MOI

THÉÂTRE LE MANÈGE, MONS

Léa Vayrou est scénographe, magicienne et metteuse en scène. Accompagnée de Noé Mermin, circassienne aéraliste (spécialiste des danses verticale et suspendue), elle fonde la compagnie Le brasier en 2021. *Mérydes - Ce cosmos qui respire avec moi* est leur première création. Le spectacle nous plonge dans un paysage cosmique au cœur duquel flotte un corps dansant. Ce corps céleste dialogue avec son environnement et, très vite, tout se transforme : alors que le sol sous ses pieds frissonne et respire doucement, cette figure naissante réveille des fragments d'étoiles, accompagne la genèse de volcans et de planètes, et partage la dernière danse d'une étoile filante.

19/04

JIPÉ | COMPAGNIE AKHULAON
ZONGA

CENTRE CULTUREL DE WATERLOO, WATERLOO

Avec *Zonga*, le danseur hip-hop Jipé crée une chorégraphie afro-contemporaine avec pour mission d'évoquer le thème de la restitution des objets d'art africain aux pays d'origine. Le récit de Jipé commence par ces mots : « C'est ainsi que mon voyage a commencé… Un soir de pluie, bercé par le grondement du tonnerre, ma destinée est déjà tracée, et même si je peux déjà entendre au loin l'appel des tambours qui célèbrent ma venue, je ne sais encore où je vais… ».

26/04

MARIA CLARA VILLA LOBOS
SA VIE

CHARLEROI DANSE (LA RAFFINERIE), BRUXELLES

C'est après avoir lu l'autobiographie d'Isadora Duncan *My Life* (*Ma vie*), achevée quelques mois à peine avant le tragique accident de voiture qui allait lui ôter la vie, que Maria Clara Villa Lobos a eu le désir de raconter l'incroyable parcours de Duncan sous la forme d'un spectacle adressé au jeune (et moins jeune) public. Le spectacle est une sorte de « biopic » raconté et dansé qui évoque les éléments principaux de sa vie, de son œuvre ainsi que de l'époque dans laquelle elle a vécu, tout en évoquant ce que son parcours et sa démarche ont encore d'inspirant aujourd'hui.

27/04

CHLOÉ BEILLEVAIRE & SABINA SCARLAT BALEC

LES BRIGITTINES, BRUXELLES

« Tout a disparu : ne reste qu'un désert noir et blanc dans lequel s'ennuient deux bouffonnes », les danseuses-chorégraphes Chloé Beillevaire, de la compagnie La Teneur, et Sabina Scarlat, du Garage29. Plus personne à amuser, plus personne dont se moquer, ne leur reste que quelques paires de collants à triturer. Dans ce vide, elles incarnent des stéréotypes du masculin et du féminin, mais plus elles en jouent, plus elles s'emmêlent, s'emberlificotent jusqu'à perdre complètement le fil. Il se pourrait que la situation ne soit pas si binaire et que les collants soient très élastiques.

27/04

ARCO RENZ & DANIELLE ALLOUMA REVOLUTIONS 2349

LES BRIGITTINES, BRUXELLES

Dans, *REvolutions 2349*, le solo chorégraphié par Arco Renz pour la danseuse Danielle Allouma, trois spirales – danse, musique, lumière – s'articulent sur scène dans une imbrication hypnotique où l'espace et le temps sont des forces tangibles aux cadres structurels contraignants. Archétype de la danse et des coutumes spirituelles, cette révolution du corps est aussi ancienne que l'histoire de l'humanité. Le *RE* est ici une référence à la fréquence 2349,32 Hz, attribuée à la note de musique ré.

27/04 > 06.05

GAËTAN RUSQUET EN RECONNAISSANCE

LA BALSAMINE, BRUXELLES

En reconnaissance est un projet scénique, sonore et chorégraphique conçu comme un espace d'expérimentation de ce qui nous sépare, nous lie et nous déplace. L'ambition est de donner de la place à ce qui est présent, à tout ce qui est présent, sans hiérarchie entre ce qui est humain et non-humain. *En reconnaissance* est une tentative de ritualiser nos désirs d'attachement et de détachement. De questionner nos dynamiques d'adhésion et de rejet, en créant un espace où se confondent le politique et l'intime.

ANVERS

ANVERS . ANTWERPEN

02/04 • BOTIS SEVA, FAR FROM THE NORM, *BLKDOG,* BLUEPRINT, deSingel

20/04 - 23/04 • JOKE LAUREYNS & KWINT MANSHOVEN KABINET K, *Promise me* **(+8)**, Het Paleis

09/05 - 10/05 • LIA RODRIGUES, *Fúria*, deSingel

13/05 • COMPAGNIE IRENE K & NINA PLANTEFÉVE-CASTRYCK, *It's Between You and Me,* Rataplan

09/06 - 10/06 • JEREMY NEDD & IMPILO MAPANTSULA, *The Ecstatic*, deSingel

BORNEM

15/06 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK, *Nomadics,* CC Ter Dilft

BRASSCHAAT

29/04 • GERTIEN BERGSTRA & FEMKE SOMERWIL / DE STILTE, *Wacht's Even,* CC Brasschaat

GEEL

29/04 • NATASCHA PIRE / HUMAN INSTRUCTION MANUAL *Fabuleus,* CC De Werft

26/05 • FEMKE GYSELINCK, GRIP / PLATFORM-K, *Change of Plans*, CC De Werft

MALINES . MECHELEN

13/04 • FEMKE GYSELINCK & STEVEN MICHEL, *Double Bill : Change of Plans + DATADREAM,* GRIP, Kunstencentrum Nona

17/06 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK, *Nomadics,* CC Mechelen

TURNHOUT

21/04 • JAN MARTENS / OPERA BALLET VLAANDEREN, *FUTUR PROCHE,* De Warande

27/04 • MEROPE / TUMBLEWEED, *Double Bill,* De Warande

06/05 • JOZEFIEN VERBRUGGHE & ANDRE DE SMEDT, *WAT HET LICHAAM ZEGT,* De Warande

BRABANT FLAMAND

AARSCHOT

13/05 & 14/05 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK, *Nomadics*, CC Het Gasthuis

DIEST

12/05 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK, *Nomadics*, CC Diest

DILBEEK

19/05 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK, *Nomadics*, Strombeek Grimbergen

21/05 • TOUT PETIT, *Zullen we samen*, Westrand - CC Dilbeek

02/06 • ZOË DEMOUSTIER / ULTIMA VEZ, *What Remains*, CC Strombeek Grimbergen

LOUVAIN . LEUVEN

08/04 • GERTIEN BERGSTRA & FEMKE SOMERWIL / DE STILTE, *Wacht's Even*, 30CC

19/04 & 20/04• CHERISH MENZO / GRIP, *DARKMATTER*, Studio Manhattan

22/04 & 23/04 • THOMAS VANTUYCOM & ELISABETH BORGERMANS, *Electric Life,* Studio Manhattan

27/04 • JOLIE NGEMI, *Nkisi,* Studio Manhattan

03/05 & 04/05 • ZOË DEMOUSTIER / ULTIMA VEZ, *What Remains,* Studio Manhattan

09/05 • FEMKE GYSELINCK, *Letters 2 Dance,* Studio Manhattan

14/05 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE / VOETVOLK, *Nomadics,* STUK

14/05 & 15/05 • ALEXANDRE VANTOURNHOUT, *Through the Grapevine,* Studio Manhattan

16/05 • MEG STUART / DAMAGED GOODS, *Solos and duets,* 30 CC

23/05 & 24/05 • DANIEL LINEHAN / HIATUS, *Kiss The One We Are,* Studio Manhattan

23/05 & 24/05 • JENNIFER REGIDOR, GASPER PIANO & RENKE VAN IMPE / LUNE EVER, *After,* 30 CC

31/05 • MARC VANRUNXT, *Hyena Hyena,* STUK

TERNAT

21/04 • THERE THERE COMPANY, *Carying my father*, CC De Ploter

BRABANT WALLON

LOUVAIN-LA-NEUVE

01/04 • PEEPING TOM, *Triptych : The missing door, The lost room and The hidden floor,* Le Vilar

RIXENSART

21/04 • t.r.a.n.s.i.t.s.c.a.p.e., *20 octobre 1968, Mexico*, CC Rixensart

23/04 • ERICA FACCINI & AURORE BRUN, *Babysses* **(+1)**, CC Rixensart

21/04 •HYPPOLITE BOHOUO, *Zouglou*, CC Rixensart

TUBIZE

21/04 • PASAPAS, *Les Astres*, CC Tubize

WATERLOO

19/04 • JIPÉ / COMPAGNIE AKHULA, *ZONGA,* CC Waterloo - Salle Jules Bastin

20/04 • ANTON LACHKY, *Les Autres* **(+7)**, Salle Jules Bastin

BRUXELLES

BRUXELLES . BRUSSEL

01/04 • CLEMENT THIRION / KOSMOSCOMPANY, *Norman, c'est comme normal, à une lettre près,* Centre culturel Jacques Franck

01/04 • KARINES PONTIES / DAME DE PIC, *Le complot du quotidien,* Les Brigittines

01/04 • OLGA DUKHOVNAYA, *Swan Lake Solo,* La Raffinerie - Charleroi danse

01/04 • SIDNEY LEONI, *FLY,* La Raffinerie - Charleroi danse

07/04 • MAX STOFKIIPER, *Élodie Vignon,* Le Senghor

12/04 • JULIE BOUGARD, *Stream Dream* **(+9)**, CC Uccle

12/04 • PIERGIORGIO MILANO, *White Out,* Festival Hors pistes, Les Halles de Schaerbeek

14/04 • JOËLLE SAMBI, HENDRICKX NTELA, SARA MACHINE & DRICKX KONZI, *Soirée composite : Fusion + Caillasses + Speak*, Espace Magh

15/04 • PIETRO MARULLO, *Wreck - List of Extinct Species* **(+6)**, Festival Mini-D, Théâtre Marni

17/04 - 23/04 • FESTIVAL TROUBLE, Studio Thor

19/04 • DENIS ROBERT & SUSANNE BENTLEY / CIE CHOUX DE BRUXELLES, *Bal moderne / Ik en den Theo dance dans danse*, Festival Mini-D, Théâtre Marni

19/04 - 22/04 • AYELEN PAROLIN, *WEG*, Théâtre National

19/04 - 22/04 • JULIE HAHN & CHRISTOPHE JACCARD *Toccata*, Grand Hospice

21/04 - 22/04 • LIGIA LEWIS *A plot / A scandal*, Beursschouwburg

21/04 • ANTON LACHKY *Les Autres* **(+7)**, CC La Vénerie (Espace Delvaux)

22/04 • ADM *À 2 mètres*, Festival Mini-D, Théâtre Marni

06/05

COMPAGNIE IRÈNE K & NINA PLANTEFÈVE-CASTRYCK
IT'S BETWEEN YOU AND ME

ALTER SCHLACHTHOF, EUPEN

It's Between You and Me (*C'est entre toi et moi*) est un duo de danse où les corps mettent en mouvement les conversations entre nos voix intérieures. Celles qui nous poussent, qui nous retiennent, qui nous font douter, qui nous demandent de faire des choix, de prendre des décisions et qui nous font encore et toujours douter. Entre confrontation et acceptation, les corps s'enchâssent et se fracassent.

06/05

JOZEFIEN VERBRUGGHE & ANDRÉ DE SMEDT
WAT HET LICHAAM ZEGT

DE WARANDE, TURNHOUT

Le point de départ de cette création est l'exploration de la mise en accord de deux corps dansants. À partir de quand peut-on considérer qu'il y a assez de différences, de bases communes ou d'accords possibles pour qu'il y ait chorégraphie ? Jozefien Verbrugghe, danseuse professionnelle actuellement active comme thérapeute psychomotricienne, et André De Smedt, danseur amateur arrivé à la danse par le Contact Improvisation, utilisent l'espace partagé avec le public pour creuser ces questions et créer des chances de se rencontrer par le contact.

06/05

LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE
NOMADICS (CREATION TOUR)

CC MAASMECHELEN, MAASMECHELEN

Huit danseurs et danseuses embarquent le public en voyage dans la dernière création de Lisbeth Gruwez, *Nomadics*. L'ambition du voyage est de rentrer en connexion par la danse avec tout type de paysages depuis la surstimulation urbaine jusqu'aux expériences contemplatives des plaines désertes. Les compositions électroniques de Maarten Van Cauwenberghe ne cherchent pas à imiter les sons de la ville mais bien à donner une âme sonore au voyage, une sorte de techno d'environnement.

Nomadics- Lisbeth Gruwez & Maarten Van Cauwenberghe© Victoria Rose Roy

22/04 • **KIRN COMPAGNIE** *Tricot*,
Festival Mini-D, Place Fernand Cocq (plein air)

22/04 & 23/04 • **BÉATRICE GROGNARD / COMPAGNIE TARAB** *Cascades & Ondoyances*,
Espace Tarab

22/04 & 23/04 • **GANDINI JUGGLING,** *Life*,
Festival Hors pistes, Les Halles de Schaerbeek

22/04 - 30/04 • **ANNE TERESA DE KEERSMAEKER**
EA / BERNABO, Bozar

23/04 • **FÉLICETTE CHAZERAND**
Sous les plis, Mini-D Festival, Théâtre Mercelis

26/04 • **CRÉAHM-BRUXELLES**
Connexions, Mini-D Festival, Théâtre Marni

26/04 • **MARIA CLARA VILLA LOBOS**
Sa vie, Festival Mini-D,
La Raffinerie - Charleroi danse

26/04 • **TOUTPETIT** *Concert de danse #1,*
Festival Mini-D, Le Senghor

26/04 • **ERIKA FACCINI & AURORE BRUN**
Babysses **(4-18 mois)**, Festival Mini-D, Maison de la Culture et de la Cohésion Sociale de Molenbeek

26/04 & 27/04 • **MARTIN ZIMMERMANN,**
Danse macabre, Festival Hors pistes,
Les Halles de Schaerbeek

27/04 - 29/04 • **CHLOÉ BEILLEVAIRE & SABINE SCARLAT**
Balec, Les Brigittines

27/04 - 29/04 • **ARCO RENZ & DANIELLE ALLOUMA,**
REvolutions 2349, Les Brigittines

27/04 - 29/04 + 02/05 - 06/05 • **GAËTAN RUSQUET,**
En reconnaissance, Balsamine

28/04 • **JAM FANCY LEGS,** *La Raffinerie - Charleroi danse*

29/04 • **JOLIE NGEMI,** *Nkisi*, De Kriekelaar

05/05 & 06/05 • **LEA VAYROU / COMPAGNIE LE BRASIER,**
Mérydes, ce cosmos qui respire avec moi,
Festival Hors pistes, Les Halles de Schaerbeek

11/05 - 14/05 • **NADIA BEUGRÉ,**
Prophétique (On est déjà né·es),
Kunstenfestivaldesarts, Théâtre Le Rideau

11/05 - 15/05 • **ADAM & AMINA SEID TAHIR,**
Several attempts at braiding my way hom,
Kunstenfestivaldesarts, Les Brigittines

11/05 - 17/05 • **COMPAGNIE OPINION PUBLIC,**
Green Reset, Théâtre Marni

12/05 & 13/05 • **MOHAMED ALLOUCH,** *Babel Olympique*,
Le Jacques Franck

13/05 - 18/05 • **LENIO KAKLEA,** *αγρίμι (Fauve),*
Kunstenfestivaldesarts,
La Raffinerie - Charleroi danse (Parc Duden)

16/05 • **LESLIE MANNES,** *Forces*, CC d'Uccle

16/05 - 18/05 • **RADOUAN MRIZIGA,** *Libya*,
Kunstenfestivaldesarts, La Mercerie

17/05 - 20/05 • **LARA BARSACQ,** *La Grande Nymphe*,
Kunstenfestivaldesarts, La Raffinerie - Charleroi danse

19/05 - 22/05 • **DANA MICHEL,** *MIKE*,
Kunstenfestivaldesarts, MAD

20/05 • **COMPAGNIE 199 DANZA RODANTE,**
#Queoscurezca, Le Senghor

20/05 • **t.r.a.n.s.i.t.s.c.a.p.e.,**
8xBXL, Quartier des Marolles (balade en plein air)
en collaboration avec les Halles de Schaerbeek

24/05 & 25/05 • **TRAJAL HARRELL,** *Maggie the Cat*,
Kunstenfestivaldesarts, KVS BOL

24/05 - 26/05 • **MEXA,** *Pumpitopera Transatlantica*,
Kunstenfestivaldesarts, C12

25/05 - 28/05 • **CALIXTO NETO,** *IL FAUX*,
Kunstenfestivaldesarts, La Raffinerie - Charleroi danse

26/05 - 29/05 • **ALEX BACZYNSKI-JENKINS,**
Untitles (Holding Horizon),
Kunstenfestivaldesarts, Salle omnisport Roue

27/05 - 30/05 • **FAUSTINE LINYEKULA,**
My Body, My Archive (2023), Kunstenfestivaldesarts, Bozar

31/05 - 10/06 • **ANNE TERESA DE KEERSAMEKER, MESKEREM MEES & JEAN-MARIE AERTS / ROSAS,**
Creation 2023, Kunstenfestivaldesarts, Théâtre National

01/06 - 03/06 • **AMANDA PIÑA** *EXÓTICA,*
Kunstenfestivaldesarts, Théâtre Royal des Galeries

07/06 - 09/06 • **HABIB BEN TANFOUS**
Ici je lègue ce qui ne m'appartient pas, Théâtre Varia

13/06 & 20/06 • **COMPAGNIE NYASH,** *Alter* **(+5)**,
Théâtre La Montagne Magique

13/06 & 14/06 • **MICHIEL VANDEVELDE & PHILIPPE THURIOT / PLATFORM-K,**
The Goldberg Variations, Les Brigittines

15/06 & 16/06 • **ALMA SÖDERBERG & SALVA SANCHIS,**
La Manufacture, La Raffinerie - Charleroi danse

15/06 - 17/06 • **AGOSTINA D'ALESSANDRO,**
The Nature of Intimacy, Les Brigittines

21/06 - 24/06 • **LESLIE MANNES,**
Rituels du désordre **(+8)** Théâtre Varia

FLANDRE OCCIDENTALE

BRUGES . BRUGGE

21/04 • **CASSIEL GAUBE,** *Soirée d'études,* De Werf

26/04 • **PEEPING TOM,** *Triptych : The missing door, The lost room and The hidden floor*, Concertgebouw

09/05 • **JAN MARTENS / GRIP,**
ELISABETH GETS HER WAY, MaZ - CC Brugge

10/05 • **JAN MARTENS / OPERA BALLET VLAANDEREN,**
FUTUR PROCHE, Concertgebouw

26/05 • **DANIEL LINEHAN / HIATUS,**
Kiss The One We Are, MaZ - CC Brugge

04/06 • **LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK,** *Nomadics,*
Stadsschouwburg - CC Brugge

21/06 - 22/06 •
ANNE TERESA DE KEERSAMEKER, MESKEREM MEES & JEAN-MARIE AERTS / ROSAS,
Creation 2023, Kunstenfestivaldesarts, Concertgebouw

COURTRAI . KORTRIJK

26/05 • **LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK,** *Nomadics,*
Schouwburg Kortrijk

COXYDE . KOKSIJDE

15/04 • **MICHEL VANDEVELDE,** *The Goldberg Variations,*
CC Casino Koksijde

02/06 • **LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK,**
Nomadics, CC Casino Koksijde

OSTENDE . OOSTENDE

10/05 • **TOUT PETIT,** *Zullen we samen,*
WZC Elisabeth aan Zee

ROULERS ROSELARE

30/04 • **ZOË DEMOUSTIER,** *Unfolding the Archive*, CC De Spil

27/05 • **LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK,**
Nomadics, CC De Spil

11/06 • **ANTON LACHKY,** *Les Autres* **(+6)**, CC De Spil

FLANDRE ORIENTALE

ALOST . AALST

29/04 • **SEPPE BAEYENS,** *Birds*, CC De Werf

20/05 • **LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK,**
Nomadics, CC De Werf

26/05

CALIXTO NETO
IL FAUX

CHARLEROI DANSE (LA RAFFINERIE), BRUXELLES

Suite à la lecture de l'essai *Une colère noire* de l'auteur afro-américain Ta-Nehisi Coates, qui développe l'idée que les Noirs américains vivent avec l'effroi de perdre leurs corps, Calixto Neto s'est interrogé sur la nature des forces qui peuvent effacer un corps. Avec cette autre question : que ferait un corps s'il était libre pour tout dire ? *IL FAUX* questionne les logiques qui régissent nos interactions sociales, nos choix politiques, nos régimes de visibilité et privilèges mais également nos rapports de domination. Un spectacle créé dans le cadre du Ballet de Marseille.

31/05

LARA BARSACQ
LA GRANDE NYMPHE

CHARLEROI DANSE (LA RAFFINERIE), BRUXELLES

Quelle serait une apparition possible, nouvelle et réinventée de la *Grande Nymphe* du poème de Mallarmé ? Évoquer les rêves d'un faune pour déconstruire le regard masculin et vivre sans complexe l'authenticité des corps. Au fil des séquences, le duo féminin compose des danses rythmées qui deviennent imageries, l'environnement sonore devient chanson pop, un corps nu devient matière plastique et des voix préenregistrées racontent les visions d'autres désirs.

31/05

ANNE TERESA DE KEERSMAEKER, MESKEREM MEER & JEAN-MARIE AERTS
COMPAGNIE ROSAS
CRÉATION 2023

THÉÂTRE NATIONAL, BRUXELLES

Dans *Création 2023*, Anne Teresa De Keersmaeker remonte le temps jusqu'aux racines de la danse, jusqu'aux racines de la pop occidentale. Dès ses premières chorégraphies, *My walking is my dancing* s'est imposé comme un de ses principes directeurs : la marche, forme primaire du mouvement. Meskerem Mees, jeune auteure-interprète flamande d'origine éthiopienne, compose en compagnie du guitariste Jean-Marie Aerts (musicien de TC Matic, groupe de rock d'Arno dans les années 80), une série d'adaptations et de variations autour de « walking songs » comme *Walking Blues* de Robert Johnson ou encore *Der Wanderer* de Schubert.

16/06

AGOSTINA D'ALESSANDRO
THE NATURE OF INTIMACY

LES BRIGITTINES, BRUXELLES

Chorégraphe, danseuse et pédagogue, Agostina D'Alessandro a le goût des ensembles chorégraphiés, de la fluidité des corps et de la douceur des présences. Dans *The Nature of Intimacy* elle rassemble quatre danseuses, une chanteuse soprano et deux musiciens autour de l'œuvre de Francesca Caccini, compositrice et chanteuse italienne du XVII[e] siècle. Transportés par la beauté de l'écriture vocale, chaque geste devient caresse, chaque paume devient offrande. L'ambition de ce temps suspendu n'est autre que la visite aux flambeaux de nos intimités secrètes et précieuses, dans un dialogue ininterrompu entre passé et présent.

La Grande Nymphe - Lara Barsacq © Gaël Santisteva

DEINZE

01/04 • SIDI LARBI CHERKAOUI,
Nomad, Leietheater

28/04 • MICHEL VANDEVELDE,
The Goldberg Variations, Leietheater

EVERGEM

09/06 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK,
Nomadics, CC Evergem

GAND . GENT

06/04 - 08/04 • FEMKE GYSELINCK / GRIP & PLATFORM K, *Change of Plans*, Kunstencentrum Viernulvier

20/04 & 21/04 • MARTIN ZIMMERMANN,
Danse macabre, NTGent

27/04 & 28/04 • DANSKOMPANIET SPINN & CHIARA BERSANI, *Moby Dick,* NTGent

24/05 • GRANVAT, *Come on Feet*,
Kunstencentrum Viernulvier

25/05 • MERCEDES DASSY, *Ruuptuur*, Minardschouwburg

25/05 • JEREMY NEDD & IMIPILO MAPANTSULA,
The Ecstatic, Kunstencentrum Viernulvier

08/06 & 09/06 • IRIS BOUCHE,
The Isomo Project II, NTGent

LOKEREN

10/06 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK,
Nomadics, CC Lokeren

SINT-NIKLAAS

29/04 • MICHIEL VANDEVELDE, *Dances of Death*,
Dag van de dans, Stadschouwburg Sint-Niklaas

HAINAUT

BELOEIL

05/05 • SARA OLMO & PIERRE VIATOUR,
Semilla, Foyer culturel de Beloeil

CHARLEROI

06/04 & 07/04 • BENJAMIN MILLEPIED,
Roméo & Juliette Suite, Les écuries - Charleroi danse

20/04 & 21/04 • COMPAGNIE NON NOVA,
Contes immoraux, Les écuries - Charleroi danse

28/04 • MARIA CLARA VILLA-LOBOS, *Sa vie* **(8+)**,
Les Écuries - Charleroi danse

13/05 • LIA RODRIGUES, *Encantado,*
Les Écuries - Charleroi danse

GIVRY

23/04 • COLLECTIF TOUS-EN-SCÈNE,
En vert et contre tous, Halle aux grains

LA LOUVIÈRE

23/05 & 24/05 • HOFESH SHECHTER,
Double Murder, Central - Le Théâtre

30/05 • ANTON LACHKY,
Les Autres **(+7)**, Théâtre de La Louvière

10/06 • LEANDRO KEES DANTE & MONIK DOMINGUEZ, *Insula*, Central - Le Théâtre

LE ROEULX

27/04 • HYPPOLITE BOHOUO,
Ma vie d'artiste, Fusion'Art Center

27/04 • HYPPOLITE BOHOUO, *Zouglou,* Fusion'Art Center

MONS

20/04 - 21/04 • LEA VAYROU / COMPAGNIE LE BRASIER,
Mérydes, ce cosmos qui respire avec moi,
Théâtre Le Manège

11/05 • SOFIANE CHALAL,
Ma part d'ombre, Théâtre Le Manège

LIEGE

HUY

11/04 • JULIEN CARLIER, *Dress Code,* CC Huy

EUPEN

06/05 • COMPAGNIE IRENE K & NINA PLANTEFÉVE-CASTRYCK, *It's Between You and Me,* Alter Schlachtof

14/06 • COMPAGNIE IRENE K, *Epreintes (extraits),*
Festival Tanzart, Alter Schlachtof

LIEGE

16/05 & 17/5 • BRIGEL GJOKA & RAUF *RUBBERLEGZ* YASIT, *Neighbours,* Théâtre de Liège

LIMBOURG

GENK

25/05 • AYELEN PAROLIN, *simple*, CC C-Mine

HASSELT

08/04 • SIDI LARBI CHERKAOUI / EASTMAN,
Nomad, CC Hasselt

06/05 • GAIA GONNELLI, *Dadodans* **(+2)**, CC Hasselt

07/05 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK, *Nomadics,*
CC Hasselt

MAASMECHELEN

06/05 • LISBETH GRUWEZ & MAARTEN VAN CAUWENBERGHE/ VOETVOLK, *Nomadics,*
CC Maasmechelen

LUXEMBOURG

MARCHE-EN-FAMENNE

21/04 • HYPPOLITE BOHOUO, *Zouglou*,
Maison de la Culture de Marche-en-Famenne

NAMUR

DINANT

08/04 • MIX 'N DANCE, *Mix-n Dance Fait Son Show*,
Centre culurel régional de Dinant

NAMUR

18/05 & 19/05 • LEA VAYROU / COMPAGNIE LE BRASIER,
Mérydes, ce cosmos qui respire avec moi,
Festival Namur en mai, Le delta

18/05 - 20/05 • COMPAGNIE JORDI VIDAL,
Adventures of two men, Festival Namur en mai

24/06 • AYELEN PAROLIN, *simple,* Le delta

FESTIVALS & ÉVÉNEMENTS

Adventures of Two Men - Compagnie Jordi Vidal © Olivia Vanandruel

04/04-06/05

HORS PISTES

HALLES DE SCHAERBEEK, BRUXELLES

Hors pistes est le festival des arts circassiens des Halles de Schaerbeek pour un mois de créations et de premières issues de partout en Europe. L'approche polymorphe des arts du cirque contemporain mêle allègrement la danse à la voltige. Pas moins de quatre spectacles intègrent chorégraphes et danseurs dans leur articulation. *Danse Macabre* du Suisse Martin Zimmermann ; *Life* de la troupe anglaise Gandini Juggling ; *White Out* de l'italien Piergiorgio Milano et la première création de la compagnie belge Le Brasier, *Mérydes : ce cosmos qui respire avec moi*.

15/04-26/04

MINI-D FESTIVAL

MARNI,ESPAGE SENGHOR-THÉÂTRE MERCELIS-CHARLEROI DANSE (LA RAFFINERIE)-MAISONS DES CULTURES ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE MOLENBEEK, BRUXELLES

Le grand moment de la danse contemporaine pour le jeune public est de retour ! Au menu du Mini D Festival, des instants pluridisciplinaires qui mêlent danse, cirque ou bal, avec l'acclamé *Wreck - List of Extinct Species* de Pietro Marullo ou encore *À 2 mètres* de la compagnie Cirque sous oxygène, qui a remporté le prix Maeterlinck du meilleur spectacle de cirque en 2022. Notons encore *Connexions*, une création du Créahm (laboratoire de création avec des personnes en situation de handicap), la première de *Sa vie* de Maria Clara Villa Lobos ou encore du plein air sur la place Fernand Cocq avec *Tricot*. De quoi célébrer le printemps !

17/04-23/04

TROUBLE

LA BALSAMINE-STUDIO THOR-KANAL, BRUXELLES

Pour la douzième fois, la compagnie Thor organise la biennale bruxelloise d'art performance pour une édition placée sous le signe du temps. Temps qui nous manque, temps qui s'écoule, temps qui s'arrête, temps qu'on se donne, temps que l'on prend, temps troublant, autant de temps pour l'art performance. Le festival conserve les ingrédients qui ont fait son succès : la réunion, sur une semaine, de nombreuses propositions artistiques, hors normes et hors formats usuels avec des performeurs et performeuses issus des arts du spectacle mais aussi des arts plastiques ou encore des arts numériques.

20/04-30/04

DANSES EN FÊTE !

WALLONIE & BRUXELLES

Depuis 1982, le monde célèbre tous les 29 avril la Journée internationale de la danse. Comme pour toutes les Journées internationales, ce n'est pas tant que les autres journées sont dépourvues de danse, mais plutôt que le prétexte est parfait pour célébrer et saupoudrer les villes et campagnes d'événements dansés. Des structures les plus intimes aux temples de la culture, les opérateurs culturels mettront à l'honneur tous les acteurs et actrices de la danse, qu'ils soient professionnels ou amateurs, pour 10 jours de fête et de célébration. C'est la deuxième année que Danses en fête ! s'organise en Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes les infos en page 15 et sur le site dansesenfete.be

29/04

DAG VAN DE DANS

FLANDRE ET BRUXELLES

En Flandre, Dag van de Dans est à l'affiche le 29 avril. Le choix des opérateurs du nord est de condenser les événements sur une seule et même journée. Pour la huitième édition de Dag van de Dans, la Flandre foisonnera de propositions à découvrir sur dagvandedans.be. À l'heure du bouclage, le programme n'est pas encore sorti.

11/05-03/06

KUNSTENFESTIVALDESARTS

BRUXELLES

Comme chaque année, pendant trois semaines le Kunstenfestivaldesarts inonde Bruxelles de ses créations issues des quatre courbes du globe. Cette année, l'accent est mis sur le rapport aux langues et les subtilités que chacune d'elles induit dans la traduction de nos réalités sensibles, ainsi que sur leurs réinventions. En danse, épinglons les premières et les créations suivantes : *Prophétique (On est déjà né·es)* de Nadia Beugré, *Αγρίμι (Fauve)* de Lenio Kaklea, *Mike* de Dana Michel, *Pumpitopera Transatlantica* de MEXA ou encore *EXÓTICA* d'Amanda Piña.

12/05 & 17/06

DANS'ACTION

BRUXELLES

Au tournant d'une rue, sur une place ou encore dans un parc, des personnes s'attroupent en cercle alors qu'une musique résonne. Petit à petit, les danseurs et danseuses se mettent en mouvement dans une sorte de conversation dansée. Des mouvements plus ou moins groupés émergent, que les passants sont chaleureusement invités à rejoindre. Ces chorégraphies éphémères organisées par l'association Mouvance s'installent dans l'espace public régulièrement depuis deux ans. Le 12 mai à 17h, le groupe imposera sa parade à la plaine de Liverpool à Anderlecht et le 17 juin, à la même heure, place de la Monnaie à Bruxelles.

22/05-26/05

LES RENCONTRES ARTS À L'ÉCOLE ÉKLA & CHARLEROI DANSE

ÉCURIES, CHARLEROI

L'opération Art à l'École est une opération organisée par ékla – art pour tous – qui offre la possibilité à des enseignants d'accueillir dans leurs classes un ou une artiste en résidence pendant un an. Une dynamique qui permet aux élèves de découvrir le travail de l'artiste, de dialoguer en sa compagnie pendant le processus de création et de créer ensemble. En point d'orgue, les Rencontres Art à l'École permettent aux professionnels comme aux élèves (de la maternelle à l'enseignement supérieur) de montrer le résultat de leurs processus, qu'ils soient aboutis ou non. Un moment de rencontre précieux pour tous et toutes.

14/06

TANZART

ALTER SCHLACHTHOF, EUPEN

TanzArt ostwest est le festival de danse contemporaine de la région germanophone. Le festival présente des extraits de créations belges et internationales. À l'heure de passer sous presse, le programme est encore en cours d'élaboration mais nous pouvons déjà annoncer la présentation d'*Empreintes*, le spectacle de la compagnie Irène K. Plus d'informations prochainement sur www.alter-schlachthof.be

20/06

6 X BXL PAR T.R.A.N.S.I.T.S.C.A.P.E

BRUXELLES, QUARTIER DES MAROLLES (PLEIN AIR)

6 x BXL est une exploration poétique et documentaire du mouvement, prenant la forme d'une déambulation dans le quartier des Marolles à Bruxelles. Au fil du parcours, le public en balade découvrira six performances ancrées dans des lieux atypiques, autour de six portraits de Bruxellois et de Bruxelloises ayant un rapport particulier à la danse, au sport ou à une pratique physique d'une autre nature.

Connexions - Créahmbxl © Marie-Laure Juhasz

EUROPA DANSE COMPANY
BRUSSELS JUNIOR BALLET
1 & 2 JUILLET 2023
THÉÂTRE WOLUBILIS
Infos & Réservations : www.wolubilis.be
ROMEO + JULIETTE
NEW CREATION BY LAURENT DROUSIE
FILIP VANZIELEGHEM PHOTOGRAPHY

PERFORMANCE FESTIVAL 17 › 23.04.2023 #12

TROUBLE
IT'S ABOUT TIME

HILAL AYDOĞDU (BE), NICOLA BERTAZZONI (IT), EMMA BIGÉ (FR), TATIANA BOHM (BE), CASSILS (CA) & SJ NORMAN (AU), BÉNÉDICTE DAVIN (BE), IFE DAY (FR), OLGA DE SOTO (BE), BARBARA SALOMÉ FELGENHAUER (BE), CHRIS KORDA (US), CY LECERF MAULPOIX (FR), GILLIAN JANE LEES & ADAM YORK GREGORY (UK), LES GENS D'UTERPAN (FR), LES SŒURS H & MAXIME BODSON (BE), A. LIVINGSTONE (CA/DE), EMILIO LOPEZ-MENCHERO (BE), CAROLE LOUIS (BE), MONALI MEHER (IN), THEANO METAXA (GR), VIRGINIA MASTROGIANNAKI & ALEXANDROS PLOMARITIS (GR), BENJAMIN MUZART (BE), DÉNÈTEM TOUAM BONA (FR), DRIES VERHOEVEN (NL) + FRAGILE ! (MATILDE GAZEAU FRADE, GARANCE MAILLOT, KIMIA NASIRIAN, CLÉMENCE PÉGUY)

› STUDIO THOR
& SURROUNDINGS
BRUSSELS

PAY WHAT YOU CAN
TICKETS@THOR.BE
WWW.THOR.BE

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES · prohelvetia

eSMd.
École Supérieure Musique et Danse
Hauts-de-France – Lille

LILLE & ROUBAIX
Former des artistes
créatifs, exigeants et engagés

Rentrée 2022 • 2023

Formation au Diplôme d'État de professeur de danse

classique • contemporain

- *formation pédagogique*
- *cours techniques*
- *projets artistiques*

EN PARTENARIAT AVEC LE BALLET DU NORD-CCN
ET LE GYMNASE-CDCN
DOUBLE PARCOURS DE - LICENCE UNIVERSITÉ DE LILLE

Candidatures
Envoi dossier et vidéos : 27 mars-26 mai 2023
Entretiens en visio-conférence : mi-juin 2023
Résultats : fin juin 2023

www.esmd.fr

Licences : 2-1089620 et 3-1089621 - crédit photo : Olivier Dubois - création : invenit - www.invenit.fr

Université de Lille · Ballet du Nord · le gymnase · ROUBAIX

BRUXELLES BRUSSEL
4 M > 12+

MINI FESTIVAL

15 > 26.04.2023

Danse et cirque contemporains pour jeune public

Pietro Marullo ; Denis Robert, Susanne Bentley x Choux de Bruxelles ; ADM ; Kirn Compagnie ; Félicette Chazerand ; toutpetit ; Erika Faccini & Aurore Brun ; Maria Clara Villa-Lobos ; CreahmBxl

pierredelune.be | theatremarni.com

#MiniDFest

MARN · Ixelles Elsene · Charleroi danse

Charleroi danse
centre chorégraphique
de Wallonie-Bruxelles

Les Écuries
Bld Pierre Mayence 65c
6000 Charleroi

La Raffinerie
Rue de Manchesterstraat 21
1080 Bruxelles

NORMAN
c'est comme normal, à une lettre près
25 & 28 jan.
Clément Thirion & Marie Henry

Dress Code
11 > 13 jan.
Julien Carlier

Rituels du désordre
03 mar.
Leslie Mannès, Thomas Turine & Vincent Lemaitre

janvier

Once the Dust Settles, Flowers Bloom
20 & 21 jan.
Olivier Tarpaga

Mille et une danses (pour 2021)
22 mar.
Thomas Lebrun

Débandade
18 fév.
Olivia Grandville

Nebula
09 & 10 fév.
Vania Vaneau

festival
LEGS
21 mar. > 01 avr.

février

Le Lac des cygnes
03 & 04 fév.
Angelin Preljocaj

Room With A View
01 > 04 fév.
Ballet national de Marseille / (LA)HORDE & Rone

mars

IDA don't cry me love
17 & 18 mar.
Lara Barsacq

Charleroi Bruxelles

www.charleroi-danse.be
071 20 56 40

Design graphique : gr20paris.

Théâtre National
Wallonie·Bruxelles

Les corps
cisèlent ici
la lumière

www.theatrenational.be

Photo Dajana Lothert

ACTIONS DE MÉDIATION

La danse à livre ouvert

Du 24 au 28 avril à Contredanse

À l'occasion de Danses en fête !, Contredanse propose des après-midi d'explorations. Discussions, ateliers pratiques, rencontres professionnelles, balades urbaines, vente de livres d'occasion viendront rythmer cette semaine qui mettra à l'honneur les activités de Contredanse en lien avec la danse, son histoire et ses multiples ressources.

Au programme :

Rencontre
Le Goûter des Éditions
> lundi 24 avril - 14h30

Atelier
Re.Dancing - jouer le mouvement
> mardi 25 avril - 16h30

Rencontre professionnelle
Comment parler de danse à l'école ?
> mercredi 26 avril - 14h30

Atelier
Partage de lectures en mouvement
> jeudi 27 avril - 14h30

Balade guidée
Si t'y danses
> vendredi 28 avril - 18h

Vente de livres d'occasion
> Du lundi au vendredi nos livres d'occasion seront en vente au prix libre au Centre de documentation.

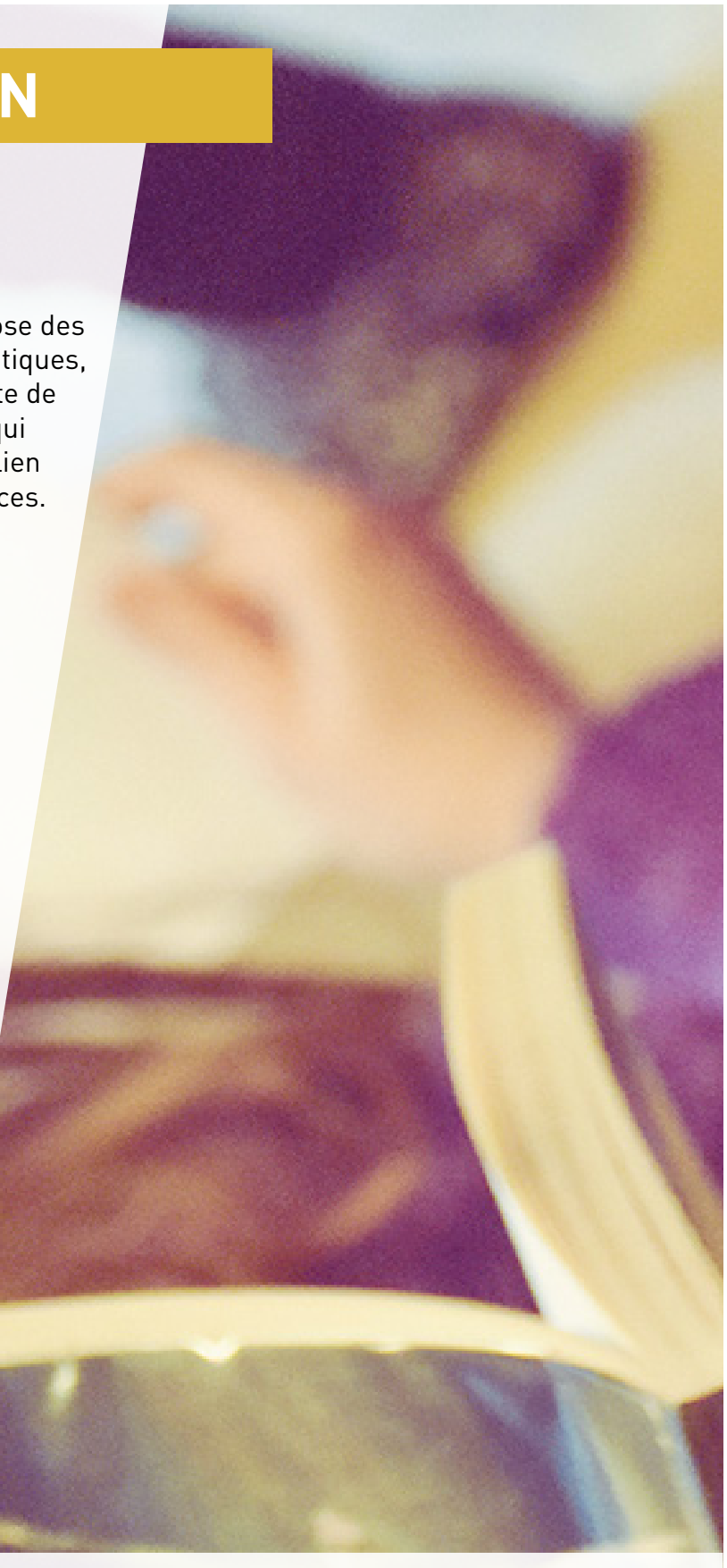

EN PRATIQUE

Rendez-vous à Contredanse,
(La Bellone) Rue de Flandre 46, 1000 Bruxelles

Accès gratuit sur réservation

Infos & réservations : www.contredanse.org